



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

**PROJET D'APPUI A LA RIPOSTE DU SYSTEME EDUCATIF A LA
PANDEMIE DU COVID-19 AU TOGOLAIS**

**MISE A JOUR PLAN DE
MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP)**

Mai 2021

SOMMAIRE	
LISTE DES TABLEAUX	2
LISTE DES ANNEXES	2
INTRODUCTION.....	4
2. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	6
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	7
3.1. Parties touchées	7
3.2. Autres parties concernées par le projet.....	7
3.2. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.....	8
3.3. Synthèse des besoins des parties prenantes et des méthodes, techniques et outils de mobilisation des parties prenantes.....	8
4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	12
4.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes	13
4.1.1. Objectif du programme de mobilisation des parties prenantes.....	13
4.1.2. Activités programmées et leur calendrier de mise en œuvre.....	13
4.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations	15
4.3 Stratégie proposée pour les consultations.....	2
4.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	4
4.5 Examen des commentaires	4
4.6. Phase ultérieure du projet.....	5
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	6
3.1. Ressources	6
3.2. Fonctions de gestion et responsabilités de mise en œuvre du PMPP	6
6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET COVID 19 EDUCATION.....	7
6.1. Description du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet PARSEP Covid-19	7
6.2 Règlement des litiges à l’amiable.....	10
6.3 Règlement des litiges par voie judiciaire.....	10
6.4 Actions envisagées	10
7. SUIVI ET RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	12
7.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi	13
7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes	14
CONCLUSION	15
BIBLIOGRAPHIE	16
ANNEXES	17

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des besoins des parties prenantes au projet	9
Tableau 2: Stratégie de diffusion des informations	1
Tableau 3: Plan de mobilisation des parties prenantes	3

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Définition de concepts clés	18
Annexe 2: Procès-verbaux des consultations des parties prenantes	21
Annexe 3: Rapport de consultation des parties prenantes	44
Annexe 4: Décisions administratives officiel de mise en en place du comité de préparation du projet/comité de pilotage de l'élaboration des documents d'engagement.....	58

SIGLES ET ACRONYMES

Sigles et acronyme	Définition
APE	Association des Parents d'Elèves
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
CES /Bm	Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale
COGEP	Comité de Gestion des Ecoles Primaires
COMEX	Commission d'Expropriation
DEEE	Déchets des Equipements Electriques et Electroniques
DEPP	Direction de l'Enseignement Préscolaire et Primaire
DPEE	Direction de la Planification de l'Education et de l'Evaluation
DRE	Direction Régionale de l'Education
EAS	Exploitation et Abus Sexuels
HS	Harcèlement Sexuel
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MESR	Ministère d'Enseignement Supérieur et de la Recherche
METFIP	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MPENIT	Ministère des Postes, de l'Economie Numérique et des Innovations Technologiques
PARSEP	Projet d'Appui à la Riposte du Système Educatif a la Pandémie du COVID-19
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
NES	Normes environnemental et Social de la Banque mondiale
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PND	Plan National de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
RESEN	Rapport sur l'état du système éducatif national
STP	Secrétariat Technique Permanent
VBG	Violence Basée sur le Genre

INTRODUCTION

En date 22 décembre 2020, les statistiques de contamination au Covid-19 dans le monde se présentent comme suit : 78 018 199 cas confirmés dont 43 998 920 guéris et 1 717 124 décès. En Afrique, en date de 21 décembre 2020 la situation se présente comme suit : 2 511 368 cas confirmés dont 2 111 359 guéris et 59 364 décès. Au Togo comme dans la plupart des pays, la stratégie de lutte actuelle se limite aux actions contre la propagation de la pandémie du COVID-19. Selon les derniers chiffres publiés par le Gouvernement, à la date du 15 décembre 2020, on recense 3266 cas confirmés de personnes atteintes par le virus dont 411 cas actifs et 66 décès¹. Pour limiter la propagation de la pandémie, le gouvernement a pris plusieurs mesures entre autres, la décision de la fermeture de tous les établissements scolaires et universitaires et tous les centres de formation professionnelle, tous ordres confondus, du 20 mars 2020 au 15 juin 2020, sur l'ensemble du territoire national jusqu'à nouvel ordre.

Selon les dernières informations disponibles², plus de 89 % de la population totale des élèves inscrits dans le système éducatif au niveau mondial sont actuellement déscolarisés du fait des fermetures d'écoles liées à la COVID-19. Cela représente 1,54 milliard d'enfants et de jeunes inscrits à l'école ou à l'université, dont près de 743 millions de filles.

Au Togo, la fermeture des écoles affecte près de 2.800.000 apprenants des différents cycles d'enseignement, des universités et des centres de formation.

Pour une gestion efficace de cette situation d'urgence, il est important de proposer des options alternatives temporaires en vue d'assurer une continuité des apprentissages et une meilleure préparation à la réouverture des écoles. C'est à ce titre que les quatre ministères en charge du secteur de l'éducation ont développé un plan d'atténuation des effets de la pandémie sur le secteur dénommé Projet d'Appui à la Riposte du Système Educatif à la Pandémie à la COVID-19 (PARSEP-Covid-19). L'objectif général du projet est d'assurer la continuité des apprentissages dans un environnement sûr et protecteur sur l'ensemble du territoire national en associant enseignement, apprentissage et mesures de prévention contre le Covid-19.

Le projet PARSEP sera mis en œuvre à travers quatre (04) composantes notamment, i) Assurer la continuité de l'apprentissage et le suivi des progrès des élèves ; ii) Soutenir la réouverture sécurisée des écoles et le retour des élèves dans les écoles ; iii) Renforcer la résilience du système pour anticiper les chocs futurs en matière d'éducation ; iv) Gestion de projet, assistance technique et Suivi et Evaluation.

Composante 1 : Assurer la continuité de l'apprentissage et le suivi des progrès des élèves (4.30 millions de dollar US).

Avant la fermeture des écoles, quatre-vingts pour cent des programmes scolaires étaient dispensés aux apprenants, dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire. Malgré l'avancée des programmes académiques, il est essentiel d'assurer la continuité de l'apprentissage afin de prévenir les pertes d'apprentissage et de réduire les risques de décrochage scolaire. Cette composante consistera à : (i) soutenir l'apprentissage à distance du préscolaire au 1er cycle du secondaire et le suivi des progrès des élèves, (ii) soutenir la conception de contenus d'apprentissage à distance et la formation des enseignants à la conception de contenus et la pédagogie d'apprentissage à distance ; et (iii) fournir un ensemble

¹<https://covid19.gouv.tg/situation-au-togo/> Site officiel du gouvernement 29 Avril 2020 à 13h36

²<https://fr.unesco.org/covid19/educationresponse>

d'activités interdépendantes visant à sensibiliser les communautés sur l'importance de la continuité d'apprentissage ; les messages basés sur le genre ; et la prévention et le contrôle du risque de la propagation du virus de la COVID-19.

Composante 2 : Soutenir la réouverture sécurisée des écoles et le retour des élèves dans les écoles. (3,80 millions de dollars US).

Les interruptions des enseignements en classe peuvent avoir de graves répercussions sur la capacité d'apprentissage d'un enfant. Plus les enfants défavorisés s'absentent longtemps de l'école, moins ils sont susceptibles de revenir. Les enfants des ménages les plus pauvres sont déjà près de cinq fois plus susceptibles d'être déscolarisés au niveau primaire que ceux des ménages favorisés. Le fait de ne pas être scolarisé augmente également le risque de grossesse chez les adolescentes, d'exploitation sexuelle, de mariage précoce, de violence et d'autres menaces. De plus, les fermetures prolongées perturbent les services essentiels en milieu scolaire, comme la vaccination, l'alimentation scolaire, la santé mentale et le soutien psychosocial, et peuvent causer du stress et de l'anxiété en raison de la perte d'interaction entre les enseignants et les élèves, et de la perturbation des routines du milieu scolaire. Ces effets négatifs seront significativement plus élevés pour les enfants marginalisés, tels que ceux qui vivent dans des pays touchés par des conflits et d'autres crises prolongées, les migrants, les personnes déplacées de force, les minorités, les enfants handicapés et les enfants placés en institutions.

Composante 3 : Renforcer la résilience du système pour anticiper les chocs futurs en matière d'éducation (0,98 millions de dollar US)

Cette composante vise à renforcer le système éducatif en : (i) établissant des plans d'urgence pour atténuer les effets négatifs du COVID-19 ; (ii) s'assurant d'une plus grande allocation des ressources pour faire face aux crises ; et (iii) renforçant les leçons tirées de la crise du COVID-19. Il est important de noter que la durée du projet proposé n'est que de 18 mois et qu'une intervention d'urgence ne pourrait donc pas rendre le système complètement résilient. Toutefois, les efforts visant à renforcer la résilience du système se poursuivront dans le cadre du projet à venir. Le Togo a été et reste vulnérable aux chocs internes et externes qui pourraient conduire à la fermeture des écoles. Par conséquent, des mesures de contingence doivent être mises en place à l'école, aux niveaux communal, régional et national afin d'assurer un accès continu aux apprentissages et à une plus grande allocation des ressources en cas de crises futures et de fermetures d'écoles. Les sous-composantes sont brièvement décrites ci-dessous.

Composant 4 : Gestion de projet, assistance technique et S-E (US\$0. 90 millions)

Cette composante vise à renforcer la capacité de gestion du MEPS, à assurer la bonne mise en œuvre du projet d'urgence COVID-19 et à assurer l'évaluation des interventions de projet. Cette composante soutiendra le renforcement des capacités du MEPS et son comité de coordination des réponses autour des domaines identifiés par le ministère pour son soutien, y compris les sauvegardes sociales et environnementales, la gestion financière, la passation de marchés, la communication et le suivi-évaluation du projet. Cette composante financera les coûts de gestion liés au projet, y compris les salaires de l'unité de coordination du projet (UCP), y compris les couts de supervision, suivi-évaluation, et d'autres coûts d'exploitation. Des évaluations de la capacité et d'autres types d'activités analytiques seront effectuées dans le cadre de cette composante.

Le projet PARSEP est préparé conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. En vertu de la Norme Environnementale et Sociale (NES 10) : « Mobilisation des parties prenantes et information », les agences de mise en œuvre devraient communiquer aux parties prenantes des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et les consulter d'une manière adaptée à leur culture et libre de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation.

L'objectif global de ce PMPP est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, y compris de publication des informations et de consultation, tout au long du cycle de vie du projet. Le PMPP décrit succinctement la façon dont l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme par lequel les populations peuvent exprimer leurs préoccupations, donner leur avis ou déposer des plaintes concernant le projet y compris sur l'exploitation et les abus sexuels ou harcèlement sexuel (EAS/HS) et toute activité y relative. La participation des populations locales est essentielle à la réussite du projet, afin d'assurer une collaboration harmonieuse entre le personnel du projet et les communautés locales, et de minimiser et d'atténuer les risques environnementaux et sociaux y compris l'EAS/HS associés aux activités du projet proposé. Dans un contexte de maladies infectieuses, des activités de sensibilisation à large échelle et adaptées à la culture et aux réalités locales sont particulièrement importantes pour sensibiliser correctement les populations aux risques associés aux dites maladies.

2. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Durant la phase de préparation, les Consultations pour la préparation du projet ont eu lieu à Lomé les 28-29 Avril 2020 regroupant les représentants de la Banque mondiale, du Secrétariat Technique Permanent (STP), des Directions Centrales, de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) PERI2, des représentants du Ministère de l'économie numérique. Des Discussions techniques pour la préparation du projet ont également eurent lieu le 18 Juin 2020 regroupant les représentants de la Banque Mondiale, le Directeur de Cabinet MEPSTA, le Secrétaire Général, les représentants du STP, des Directions Centrales, des Directions Régionales, de l'UCP PERI2, Ministère de l'économie numérique. La Réunion tripartite MEPS_UNICEF_BM a eu lieu le 3 juillet 2020 rassemblant les mêmes acteurs en plus de l'UNICEF.

Durant cette phase de mise en œuvre du projet et dans le cadre d'une actualisation du PMPP, des consultations des parties prenantes eurent lieu à Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé, Tsévié et Lomé le 21, 22, 23 décembre 2020. Les participants comprenaient notamment, les représentants du cabinet des ministères, les représentants des directions régionales de l'éducation, les représentants des inspections pédagogique, les représentants du corps des enseignants, les représentants du COGEP/ APE, les représentants des mairies, des représentants de la chefferie traditionnelle et des représentants des ONG.

Dans ce présent PMPP, le processus de consultation et de participation a concerné essentiellement les acteurs institutionnels directement impliqués dans la préparation du projet et les discussions ont porté sur les composantes du projet, les mécanismes d'apprentissage à distance et le choix des outils adaptés et la dotation des écoles en équipements, l'approche d'intervention et l'ancrage institutionnel, les risques environnementaux et sociaux potentiels y

compris l'EAS/HS. Certaines consultations avec les autres parties prenantes, notamment celles au niveau régional ont eu lieu et se poursuivront dans le cadre des Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) qui seront élaborées. Les parties consultées durant cette étape sont donc les directeurs centraux et régionaux de l'éducation, les inspecteurs de l'éducation, les COGEP, les COGERES, les ONG (Aide et Action, Plant International etc.), les chargés de construction des DRE, etc.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Les principales parties prenantes du projet sont constituées des parties qui seront potentiellement affectées par les travaux, et des autres parties prenantes, qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (autres parties concernées).

3.1. Parties touchées

Au regard des activités envisagées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet sont composées de :

- les personnes ou groupes qui seront déplacées physiquement et économiquement par les activités du projet. Il s'agit des occupants éventuels des voies qui seront réservés pour l'extension des réseaux de communication.
- les travailleurs directs et indirects qui seront mobilisés sur les chantiers : il s'agit des employés du projet
- les communautés locales riveraines de la zone d'influence directe des activités du projet: il s'agit des habitants proches des zones d'extension des réseaux de communication.
- les victimes survivantes de VBG/EAS/HS (toute personne ayant subi une violence basée sur le genre et le sexe) du fait des activités de mise en œuvre du projet,
- les élèves et enseignants/formateurs des écoles et centres d'apprentissages et de formations impliqués dans la mise en œuvre, les utilisateurs d'infrastructures déjà existantes des salles à réhabiliter et toilettes existantes)etc.

3.2. Autres parties concernées par le projet

Les autres parties prenantes concernées du Projet regroupent les acteurs de l'ancrage institutionnel technique de la phase de préparation du projet, les ONG, associations et les représentants des collectivités locales. Il s'agit de :

- MEPSTA et ses services techniques (SG, DPEE, DEPP, Projet PERI 2, DRE, etc.).
- MESR et ses services techniques ;
- METFIP et ses services techniques ;
- MASPFA et ses services techniques ;
- L'équipe pluridisciplinaire composée des cadres de l'Administration publique (ANGE, et Inspection du Travail, etc.).
- Le Spécialiste social du PARSEP qui est chargé de conduire le présent PMPP.

Outre les parties prenantes précitées, il faut ajouter les acteurs de l'ancrage institutionnel technique de la phase de mise en œuvre du projet à savoir : le comité de pilotage du projet qui sera mis en place par un arrêté ministériel dans le cadre de la validation des activités planifiées sur le projet, et qui sera chargé de faire le suivi de la mise en œuvre du Plan de Travail et de

Budget Annuel (PTBA), l'UGP au sein du cabinet du MEPS, l'Unité de Coordination Régionale du Projet (UCRP), les Inspections d'Enseignement, les Mairies et les structures locales de mise en œuvre de la réinstallation. En plus des acteurs techniques, les parties prenantes suivantes ont été identifiées comme ayant un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre du projet :

- les élèves/apprenants bénéficiaires du projet et utilisateurs de l'espace de la mise en œuvre de certaines activités du projet
- les Associations des parents d'élèves (APE) : bénéficiaires et participent à la mobilisation communautaire et veillent au bon déroulement de la mise en œuvre du projet
- les COGEP et COGERES : sont des cadres de concertation composé des paysans, des petits commerçants, des parents d'élèves mise en place par l'administration de l'éducation pour la gestion des affaires des établissements. Participent à la mobilisation communautaire et veillent au bon déroulement de la mise en œuvre du projet. Et assument la mission de suivi de proximité
- les syndicats des enseignants veillent à la mobilisation des membres. Ils font le suivi des activités qui les impliquent (formations et autres);
- les services administratifs déconcentrés de l'Etat (au niveau régional et Préfectoral) assument la mobilisation des communautés et la mission de suivi de proximité au cours de la réalisation du projet ;
- les communes
- les ONG/Associations locales : ils font le suivi externe du projet
- les autorités administratives, coutumières et religieuses ;
- les parties prenantes du Mécanisme de gestion des plaintes.

3.2. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les personnes et/ou groupes vulnérables susceptibles d'être plus durement affectés par les activités du projet sont les élèves, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (en dessous de 273 628,3 FCFA³ par personne et par an), les élèves ayant des difficultés d'apprentissage, les enfants éloignés de leur lieux de formation et les personnes âgées.

3.3.Synthèse des besoins des parties prenantes et des méthodes, techniques et outils de mobilisation des parties prenantes

Une approche de précaution sera appliquée au processus de consultation afin de prévenir la propagation de l'épidémie, compte tenu du caractère hautement infectieux de la COVID-19. On trouvera ci-dessous des éléments à prendre en compte pour le choix des modes de communication, eu égard à l'évolution actuelle de l'épidémie :

- éviter les rassemblements publics à plus de 15 personnes, y compris les audiences publiques, les ateliers et les assemblées locales ;
- tenir des consultations en comité restreint, comme des réunions thématiques ;
- solliciter davantage les réseaux sociaux et les médias en ligne.
- mettre en place des plateformes dédiées en ligne et des groupes de discussion virtuels adaptés à l'objectif, en fonction du type et des catégories de parties prenantes ;

³ Données publiées 29 octobre 2020 par le gouvernement

- utiliser les voies de communication classiques (télévision, presse écrite, radio, lignes téléphoniques dédiées et courrier postal) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux médias numériques ou ne les utilisent pas fréquemment. Les médias classiques peuvent aussi être hautement efficaces pour relayer les informations pertinentes aux parties prenantes, et leur offrir une plateforme pour donner leurs avis et suggestions ;
- lorsque la concertation directe avec les populations touchées par le projet ou les bénéficiaires de ce dernier est nécessaire, déterminer les moyens de communiquer directement avec chaque ménage touché via une combinaison de messages électroniques ou postaux, de plateformes numériques, de services téléphoniques dédiés gérés par des opérateurs compétents, en tenant compte du contexte ;

Conformément à l'approche de précaution décrite ci-dessus, différentes techniques de mobilisation sont proposées et répondent à différents besoins des parties prenantes, à savoir :

Cabinet /DRE /Mairies

- ✓ Réunions regroupant 15 personnes au maximum dans le respect des mesures barrières
- ✓ Courriers
- ✓ Courriels
- ✓ Radio
- ✓ WhatsApp

COGEP/COGERES/APE/Corps enseignants

- ✓ Réunions regroupant 15 personnes au maximum dans le respect des mesures barrières
- ✓ Courriers
- ✓ Radio
- ✓ WhatsApp

Communauté/ Chefferie traditionnelle

- ✓ Réunions regroupant 15 personnes au maximum dans le respect des mesures barrières
- ✓ Diffusion Radio;
- ✓ internet
- ✓ WhatsApp ;
- ✓ entretiens directs ou semi directs; focus groups (moins de 15 personnes ;
- ✓ Crieur public
- ✓ Affiches;

Communauté /Associations féminine

Les parties prenantes pourront donner leurs avis et commentaires par des consultations individuelles par téléphone ; l'utilisation d'un questionnaire/ fiche à renseigner pour éviter beaucoup d'échanges verbaux pour ceux qui savent écrire.

Les besoins des parties prenantes du projet sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Communauté	Parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilégiés	Besoins spécifiques
Parties touchées					
Communauté d'accueil	Populations locales/ communautés locales riveraines aux sites des travaux	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Traduction des informations dans les Langues locales parlées par site (l'Ewé, le Mina, le Kabyè, le, Tem, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> -Réunions -Vidéo (projection) - Radio ; - téléphone ; - internet -WhatsApp ; entretiens directs ou semi directs ; focus groups ; Crieur public - Affiches 	<p>Informations sur les opportunités et les risques du projet y compris la période de démarrage</p> <p>Information sur la procédure de gestion des plaintes</p> <p>Mise à disposition des registres et classeurs de plaintes ;</p> <p>Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des impacts (VIH/Sida, EAS/HS/VCCE)</p> <p>Consultation des PP pour l'élaboration du MGP (les systèmes traditionnels de gestion des plaintes à capitaliser,</p> <p>Consultation et prise en compte des avis, préoccupations et recommandation des parties prenantes principalement les PAP</p> <p>Appuis de l'équipe du projet</p>
Corps enseignants Elevés APE	Les apprenants/ élèves, formateurs, parents d'élèves	Formateurs instruits Apprenants niveau d'instruction moyen à faible	Traduction du Français dans une langue locale	<ul style="list-style-type: none"> -Réunion sur site -Vidéo (projection) -Radio -Whatsapp -Affiches 	<p>Information sur les risques et les mesures de prévention</p> <p>Mise à disposition des fiches de plainte</p> <p>Mesures S Mise à disposition des</p>

Communauté	Parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilégiés	Besoins spécifiques
				- Crieur public - Mégaphone	registres et classeurs de plaintes ; Santé/sécurité
Autres parties concernées					
Administrations	Acteurs étatiques	Niveau d'instruction moyen à élevé	Renforcement de capacités	-Documents écrits -Réunions -Vidéo (projection) -Radio -Whatsapp ; entretiens directs ou semi directs ; focus groups	Diffusion de message sur les opportunités et les risques du projet y compris la période de démarrage Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des impacts (Covid-19, VIH/Sida, EAS/HS/VCCE) Consultation et prise en compte des avis, préoccupations et recommandation des parties prenantes principalement les PAP Appuis de l'équipe du projet
Société civile/ONG	ONG/ associations locales	Quelques responsables sont instruits - propension moyenne à lire des documents	Traduction du Français dans une langue locale	-Réunion sur site -Vidéo (projection) -Radio -Whatsapp -Affiches	Mesures de protection Disponibilité/ accessibilité de registres et classeurs de plaintes ; Disponibilité des fiches de plaintes ; Les canaux de saisine du MGP et la procédure de résolution d'une plainte Les outils et techniques de sensibilisation et de consultation des

Communauté	Parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilégiés	Besoins spécifiques
					PP Mesures Santé/sécurité Prise en compte du genre Code de bonnes conduites et mesures de gestion des risques de /EAS/HSVCE, travail des enfants, etc. Mesures de protection contre les risques de contamination (Covid-19, VIH/Sida, Mesures de prévention contre les risques de EAS/HS/VCCE)
Autorités locales	Maries, chefferies traditionnelles	Quelques responsables sont instruits - propension moyenne à lire des documents	Traduction du Français dans une langue locale	-Réunion sur site -Vidéo (projection) -Radio -Whatsapp -Affiches	Implication dans la procédure de gestion des plaintes Informations sur le projet et sur les instruments de sauvegardes élaborés Disponibilité/ accessibilité de registres et classeurs de plaintes ; Disponibilité des fiches de plaintes
PTF	Les Partenaires Techniques et Financiers	Les bailleurs	Langues Française	Toutes les composantes du projet	Information sur les activités, calendrier, leçons apprises

4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

L'engagement des parties prenantes sera un processus continu et dynamique qui s'étendra sur la durée de vie du projet. Ce chapitre vise à décrire les types d'informations qui seront divulgués

et leurs formats respectifs. Il s'agit également de déterminer les types de méthodes qui seront utilisées pour véhiculer les informations, et surtout celles spécifiques qui seront utilisées à l'intention de chaque groupe identifié dans les sections précédentes.

4.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

4.1.1. Objectif du programme de mobilisation des parties prenantes

L'objectif du programme de mobilisation des parties prenantes est d'identifier les parties prenantes du projet, d'analyser leurs craintes et attentes et d'estimer leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du projet. Le PMPP décrit les efforts à réaliser en matière de communication et de consultation qui doivent être réalisés pour assurer l'engagement de toutes les parties prenantes. Il vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le projet, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques sociaux et environnementaux du projet. Il s'agit de façon spécifique de:

- identifier toutes les parties prenantes ;
- obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes ;
- partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet;
- bien guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- adresser les besoins, les préoccupations et les attentes des parties prenantes ;
- documenter les communications et les ententes avec les parties prenantes ;
- assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- assurer le respect des conventions et des protocoles locaux, y compris les considérations liées à l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, et au besoin pour les groupes vulnérables ou marginalisés.

Pour atteindre l'objectif fixé par le PMPP plusieurs activités sont programmées notamment :

4.1.2. Activités programmées et leur calendrier de mise en œuvre

○ *Information et sensibilisation sur le projet, ses risques et impacts potentiels*

Les responsables des services techniques de l'environnement et des affaires sociales des services déconcentrés dans les régions seront mises à contribution durant les études environnementales et sociales pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du projet y compris les VBG/EAS/HS. Les démembrés des services techniques déconcentrés au niveau des régions (DRE, Inspection, Direction Régionale des Affaires Sociales, Direction Régionale de l'Environnement, etc.), au niveau communal et au niveau communautaire seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du projet. Les organisations de la société civile, les ONG et associations aussi bien locales que nationales ainsi que les COGEP, les COGERES seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former les communautés sur les activités du projet y compris sur la prévention contre les VBG/EAS/HS,

ainsi que les personnes susceptibles d'être affectées par le projet sur l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

- *Consultation et participation des parties prenantes*

Des réunions publiques, discussions de groupes avec une attention particulière aux groupes de femmes/filles et dirigées par une femme, entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisées pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, notamment les personnes touchées par le projet, sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet.

Pour éviter les risques d'infection au COVID-19, des consultations virtuelles seront organisées. Pour ce faire des mécanismes de consultation des parties prenantes à distance à travers la radio, la télévision seront mise en place. Des spots de sensibilisation, des communautés et plus précisément de la communauté éducative seront réalisés et diffusés. Les sensibilisations pour la fabrication locale des bavettes/cache nez à l'usage des élèves/apprenants seront faites par les femmes de préférence qui seront accompagnées par les ONG spécifiques. Les acteurs locaux seront mis à contribution et équipés des supports électroniques (Smartphone, tablettes). Ils remonteront des informations collectées au niveau central (UCP).

Pour favoriser la mise en œuvre des consultations à distance, une facilité d'accès à internet pourra être envisagée (contribution des opérateurs et fournisseurs d'accès internet au succès de la mesure).

Notons que tous les groupes ne pourront pas faire les consultations virtuelles. Des consultations en petits groupes dans le strict respect des mesures barrières à la COVID-19 seront organisées en l'endroit des femmes et filles qui seront animées par une femme. Les thèmes qui seront abordés seront particulièrement relatifs aux risques EAS / HS et les mesures pour les atténuer. Cependant, ces consultations n'essayeront pas d'identifier les survivants ou poser des questions sur l'expérience individuelle de la VBG. Au lieu de cela, ils se concentreront sur les tendances, les risques de VBG touchant toutes les femmes et les filles, les risques de VBG en milieu scolaire, etc. Ces cas de plaintes sensibles seront gérés par l'intermédiaire d'un facilitateur et ce dernier doit connaître les services locaux de lutte contre la VBG pour orienter les survivants, y compris si quelqu'un révèle une expérience de violence pendant ou après la consultation.

Ces activités seront organisées aussi bien au niveau national que local, et placées sous la responsabilité des spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale de l'unité de gestion du projet, appuyés par les agents des services techniques déconcentrés, les acteurs des services techniques communaux, les chefs de cantons et les chefs des villages, les ONG/Associations locales, etc. Un accent particulier sera mis sur la consultation des associations de femmes/filles afin d'identifier les canaux fiables pour leur accès au MGP à mettre en place.

Les autorités coutumières et religieuses des localités des zones d'intervention du projet seront largement associées pour la réussite des sessions d'information et de sensibilisation des communautés locales et des personnes touchées par le projet.

Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du projet, des consultations en petits groupes, comme des réunions de groupes de discussion seront renforcées pour permettre aux parties prenantes, d'avoir connaissance des enjeux et effets négatifs potentiels du projet, et du processus d'évaluation des impacts, ainsi que la détermination des mesures d'atténuation à

travers l'élaboration des plans de mitigation des risques et impacts évalués qui va intégrer aussi l'EAS/HS.

A la phase de mise en œuvre du projet, la consultation et la participation des parties prenantes vont fortement accompagner les activités de suivi d'exécution des mesures de gestion des risques sociaux, notamment durant les opérations de réinstallation si nécessaire, la gestion des plaintes/griefs, l'inclusion et la prise en compte des groupes vulnérables, la prévention et la gestion des VBG/EAS/HS/VCE.

Pendant les évaluations (mi-parcours et finale) de la gestion des risques sociaux, la consultation et la participation des parties prenantes appuieront les collectes d'informations et données pour mesurer la conformité de l'exécution des outils de gestion mis en place.

Les activités de consultations et de sensibilisation précitées seront exécutées avant le début des travaux (trois premiers mois au démarrage du projet). Pendant la mise en œuvre, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du projet.

4.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Les informations relatives au PARSEP porteront sur le contenu des différentes activités du projet, les principaux bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées, les potentiels risques E&S y compris les aspects EAS/HS liés au projet et les mesures de mitigation envisagées ou à prendre.

La notification et la diffusion des informations seront faites à travers les mass-médias notamment la radio et la télévision nationale ainsi que les journaux et les affichages. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés (DRE, Inspection, Préfectures, Mairies, chefs traditionnels, des lieux publics etc.) et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, en plus des radios locales, les crieurs publics seront mis à contribution. Les informations seront diffusées au moins trois fois par semaine avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le projet. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles envoyées aux parties prenantes au moins 72 heures avant, pour permettre leur intégration dans les agendas. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Tableau 2: Stratégie de diffusion des informations

Stade du projet	Parties prenantes visées	Informations à diffuser	Méthodologie Et calendrier proposé
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet	<p>MEPSTA MESR METFIP MASPFA</p> <p>Ministère des Postes et Environnement Numérique, Ministère l'Enseignement Technique</p> <p>DRE & Inspections</p> <p>Associations des parents d'élèves (APE) ; COGEP ; COGERES</p> <p>Syndicats des enseignants ; Services administratifs déconcentrés de l'Etat (au niveau régional et Préfectoral) ; Communes ; ONG/Associations locales ; Autorités administratives, coutumières et religieuses</p>	<p>Elaboration des documents du projet : Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) incluant un MGP sensible à l'EAS/HS.</p> <p>Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) incluant un MGP sensible à l'EAS/HS</p>	<p>Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale</p> <p>Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du projet</p>
	<p>Personnes potentiellement affectées,</p> <p>Autorités locales, Services techniques,</p> <p>Populations locales, Bénéficiaires des sous-projets</p> <p>DRE</p> <p>Inspections</p> <p>COGEP ; COGERES ; Syndicats des enseignants ;</p>	<p>Les dispositions des PGES élaborés</p>	<p>Réunions publiques par des outils de communication en ligne, des ateliers virtuels, compte tenu de la phase préparatoire du projet. WebEx, Skype, les réunions audios, etc.)</p> <p>Publication des rapports <i>Avant le démarrage des activités ciblées</i></p>
Mise en œuvre du projet	<p>-Groupes vulnérables</p> <p>-Autorités locales</p> <p>-Communautés & ONG locales, DRE</p> <p>Inspections, les COGEP, les COGERES, les syndicats des enseignants, APE</p>	<p>PEES, PMPP, PGMO,</p>	<p>-Ateliers de diffusion des documents de PMPP, PGMO, PGES</p> <p>Publication des rapports</p> <p><i>Après validation de la Banque mondiale</i></p>
	<p>-PAP et groupes vulnérables</p> <p>-Autorités locales</p> <p>-Communautés & ONG locales, DRE</p> <p>Inspections, les COGEP, les COGERES, les syndicats des enseignants, APE</p>	<p>Risques et les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet</p> <p>Les mesures de gestion des impacts et risques ainsi que les informations sur la prise en compte du genre et des personnes vulnérables dans la mise en œuvre du projet</p>	<p>Mail</p> <p>Téléphone</p> <p>Réunions sur site</p> <p>Consultations parties prenantes y compris les représentants des populations locales sur l'élaboration des instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet</p> <p>-Diffusion des documents et instruments de gestion des risques sociaux du projet</p> <p>- Vidéo-conférence</p>

Stade du projet	Parties prenantes visées	Informations à diffuser	Méthodologie Et calendrier proposé
			<i>Tout au long de la mise en œuvre du projet, avant les travaux de génie civil</i>
	- groupes vulnérables -Autorités locales -Communautés & ONG locales, ANGE, DRE Inspections, les COGEP, les COGERES, les syndicats des enseignants, APE	- Diffusion du contenu du MGP	- Mail - Téléphone - Réunions sur sites - Diffusion des documents -Formations' groupe WhatsApp <i>Le long du cycle de vie du projet</i>
PHASE DE SUIVI -EVALUATION MISE EN ŒUVRE DU PMPP			
Suivi d'exécution du PMPP	Comités locaux ONG Consultants	Indicateurs de mise en œuvre Indicateurs de résultats Rôles des acteurs dans la mise en œuvre du PMPP et des mesures environnementales et sociales Période de collecte des données Source de vérification des données	Visite de terrain, enquêtes auprès des bénéficiaires et des PAP <i>Tout au long du cycle du projet, une fois par semestre</i>

Source : Mission d'élaboration de PMPP-PARSEP, 2020

4.3 Stratégie proposée pour les consultations

Des réunions publiques, discussions de groupes, entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisées (chaque trois mois) pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, notamment les personnes touchées par le projet, sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet. Pour éviter les risques d'infection au COVID-19, des consultations virtuelles seront organisées. Pour ce faire des mécanismes de consultation des parties prenantes à distance à travers la radio, la télévision seront mise en place. Des spots de sensibilisation, des communautés et plus précisément de la communauté éducative seront réalisés et diffusés. Les sensibilisations pour la fabrication locale des bavettes/cache nez à l'usage des élèves/apprenants seront faites. Les acteurs locaux seront mis à contribution et équipés des supports électroniques (Smartphone, tablettes). Ils remonteront des informations collectées au niveau central (UCP). Pour favoriser la mise en œuvre des consultations à distance, une facilité d'accès à internet pourra être envisagée (contribution des opérateurs et fournisseurs d'accès internet au succès de la mesure).

Ces activités seront organisées aussi bien au niveau national que local, et placées sous la responsabilité des spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale de l'unité de gestion du projet, appuyés par les agents des services techniques déconcentrés, les acteurs des services techniques communaux, les chefs de cantons et les chefs des villages, les ONG/Associations locales (dont les associations des femmes), etc.

Les autorités coutumières et religieuses des localités des zones d'intervention du projet seront largement associées pour la réussite des sessions d'information et de sensibilisation des communautés locales et des personnes touchées par le projet.

Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du projet, des consultations en petits groupes, comme des réunions de groupes de discussion seront renforcées pour permettre aux parties prenantes, d'avoir connaissance des enjeux et effets négatifs potentiels du projet, et du processus d'évaluation des impacts, ainsi que la détermination des mesures d'atténuation à travers l'élaboration des plans de mitigation des risques et impacts évalués.

A la phase de mise en œuvre du projet, la consultation et la participation des parties prenantes vont fortement accompagner les activités de suivi d'exécution des mesures de gestion des risques sociaux, notamment durant les opérations de réinstallation si nécessaire, la gestion des plaintes/griefs, l'inclusion et la prise en compte des groupes vulnérables, la prévention et la gestion d/ de l'EAS/HS/VCE.

Pendant les évaluations (mi-parcours et finale) de la gestion des risques sociaux, la consultation et la participation des parties prenantes appuieront les collectes d'informations et données pour mesurer la conformité de l'exécution des outils de gestion mis en place.

Tableau 3: Plan de mobilisation des parties prenantes

Phase du projet	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Partie prenante visée	Entité Responsable
Préparation	Actualiser et rendre publique la première version finale du PMPP ⁴ ,	Réunion d'échanges Réseaux socio Site web	MEPSTA DRE INSPECTION	MEPSTA UGP
	Finaliser et rendre publique les mécanismes de gestion des plaintes	Réunion d'échanges	COGEP/ APE Mairie Enseignants	MEPSTA UGP
	Recruter un Spécialiste en sauvegarde sociale avec des connaissances et une expérience dans la prévention et la réponse aux VBG	Courrier	MEPSTA, UGP, Banque,	MEPSTA UGP
	Développement d'un plan de communication comprenant des consultations séparées avec des femmes et des filles en petits groupes animées par une femme.	Réunion d'échange	MEPSTA DRE INSPECTION COGEP/COGERES/ APE Mairie Enseignants	MEPSTA UGP
Mise en œuvre	Enjeux environnementaux et sociaux du projet ; mesures de mitigation adoptées par le projet	Media, réunion, affiches	MEPSTA Préfet DRE INSPECTION	UGP/spécialistes en sauvegarde environnementale, et sociale

⁴ le MGP sera sensible à l'EAS / HS, Il disposera de plusieurs points d'entrées permettant de soumettre des plaintes. Ces points d'entrées seront identifiés comme accessibles lors des consultations avec les femmes, qu'il existe un protocole de référence pour faciliter l'accès aux services de VBG (médical, psychosocial et juridique au minimum) pour les survivants et que la gestion des plaintes et les procédures de vérification sont confidentielles et centrées sur le survivant.

Mise en place et formation des comités de gestion des plaintes avec la participation des femmes	Réunion Media	COGEP/COGERES/ APE Mairie Chefferie traditionnelle Enseignants Agent de santé	UGP/spécialistes en sauvegarde environnementale, et sociale COGEP COGERES/APE
Mise en place du système d'enregistrement et de gestion des plaintes (matériels électroniques, registres, boîtes à suggestion, etc.)	Media, réunion Courrier Réseaux socio		Spécialistes en sauvegarde sociale
Suivi – supervision et rapportage trimestriel des structures du MESPTA et de la UGP	Visite du site Lettre Courriel		Spécialistes en sauvegarde sociale

Source : Mission d'élaboration de PMPP-PARSEP, 2020

4.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Dans chacune des localités concernées par le Projet PARSEP Covid-19, des organisations non gouvernementales (ONG) qui sont actives dans la défense des droits humains de manière générale, et des intérêts des groupes vulnérables en particulier, seront mises à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal en lien avec l'UGP du PARSEP.

4.5 Examen des commentaires

Le spécialiste social recruté aura en charge la mise en œuvre du présent PMPP, la mise en œuvre des mesures des éventuels plans de gestion des risques sociaux du projet, l'examen régulier et la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet y compris les recommandations des missions d'appui et de suivi de mise en œuvre de la Banque mondiale. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes quel que soit la forme notamment en écrit ou oral, sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les séances de consultation. La possibilité sera donnée aux parties prenantes d'envoyer leurs commentaires par email, courrier physique ou message par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UGP.

Pour les populations des zones rurales, des registres de plaintes seront mis en place dans toutes les localités. Les feedbacks compilés par le personnel dédié de l'UGP (le responsable en charge de communication du projet) sont partagés avec le Coordonnateur de l'UGP pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Une analyse succincte du commentaire soumis ;
- Les explications de la ou des solution (s) envisagée (s) ;
- La solution retenue ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

Pour les personnes ne sachant pas lire, outre la lettre, l'information leurs sera apportée verbalement avec l'assistance d'un témoin.

4.6. Phase ultérieure du projet

La mise en œuvre effective du présent plan de mobilisation, maintiendra les parties prenantes informées sur toute la durée du projet. Les parties prenantes sont tenues au courant de l'évolution du projet et de sa performance environnementale et sociale. Ils seront les premiers acteurs de la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes et auront accès au mécanisme de gestion de plaintes. Au fur et à mesure que le projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du projet. Ces points seront faits à travers des documents synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels des activités, et des rencontres

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés suivant les mêmes circuits du mécanisme de gestion des plaintes. Les commentaires, une fois réceptionnés et enregistrés aux lieux appropriés suivant les localités, seront transférés aussitôt au comité concerné qui en chargera de les traiter et fournir une réponse aux parties concernées suivant une méthode la plus accessible.

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes portent essentiellement sur :

- **Les personnes chargées de la mise en œuvre du PMPP**

Dans le cas du Projet PARSEP, le principal responsable de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est le Spécialiste social de l'UGP qui sera appuyé par le spécialiste environnement et le spécialiste en communication de l'UGP, les structures locales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du projet ainsi que les ONG locales avec lesquelles le projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

- **L'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes**

Un budget conséquent sera alloué pour supporter les coûts relatifs au recrutement du Spécialiste en sauvegarde sociale, les ONG d'intermédiation et ceux liés à l'organisation des activités d'information, communication, sensibilisation et formation des acteurs (parties prenantes à tous les niveaux). L'enveloppe de ce budget sera définie sur la base d'un forfait annuel.

Les informations sur les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne (qui ne sera pas forcément la même sur toute la durée du projet) seront fournies après le recrutement de cette dernière.

5.2. Fonctions de gestion et responsabilités de mise en œuvre du PMPP

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité du spécialiste en sauvegarde sociale en collaboration avec le spécialiste en sauvegarde environnementale et le spécialiste en communication du projet. L'équipe sera appuyée par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du projet et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités. En termes d'appui extérieur, le spécialiste en sauvegarde sociale pourra compter sur les ONG et les organismes d'intermédiation mis en place.

Les informations seront transmises aux spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base tels que les ONG et les structures d'intermédiation. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET COVID 19 EDUCATION

6.1. Description du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet PARSEP Covid-19

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre des actions du Projet PARSEP Covid-19 fait appel à neuf (9) étapes partant de l'enregistrement de la plainte à son extinction totale et l'archivage du dossier de résolution. A la phase de mise en œuvre du projet, le MGP sera formellement élaborée sur la base des neuf (9) étapes décrites ci-dessous. Le rapport préliminaire fera l'objet d'une validation nationale en ligne ou par des réunions restreintes par les représentants des parties prenantes du projet. Le rapport final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des investissements prévus dans le cadre du Projet PARSEP Covid-19. Des séances de diffusion du document du MGP seront organisées à l'endroit des différentes parties et les personnes potentiellement affectées.

❖ Etape 1 : réception et enregistrement des plaintes

Les canaux de réception des plaintes sont diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du projet. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite au COGEP ou COGERES selon le niveau du traitement, est enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité national des plaintes ou de ses structures intermédiaires dont les adresses et contacts seront indiqués aux potentiels plaignants lors des activités de diffusion. Les plaintes liées à l'EAS/HS seront enregistrées dans un registre séparé des autres plaintes du projet pour respecter la confidentialité. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes sont les boîtes à plaintes, le téléphone, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales ; association de défense des droits humains, etc.). Les cas liés à l'EAS/HS sont immédiatement référés vers les services de prise en charge (médicale, psychosociale, juridique...)

❖ Etape 2 : Examen des plaintes

Un tri est opéré par les organes de traitement des plaintes pour distinguer les plaintes sensibles et les plaintes non sensibles (...) tenant compte des critères précis retenus par le document du MGP et une procédure d'étude adaptée à chaque type est adoptée. Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance nationale. Quant aux plaintes sensibles, elles seront gérées au niveau national. Les plaintes sensibles (EAS/HS...), après enregistrement au niveau local, sont immédiatement transmises par le COGEP ou COGERES au niveau national qui assure les investigations nécessaires au traitement des plaintes.

Les plaintes sensibles notamment les plaintes liées à la Violence Basée sur le Genre, Exploitation et Abus Sexuel, Harcèlement Sexuel, Violence sur les mineurs et les viols seront traitées de manière confidentielle. Ces plaintes ne sont pas traitées à l'amiable.

L'organe local de gestion des plaintes, analyse la plainte et oriente le plaignant vers le système judiciaire qui fait copie à l'unité centrale de gestion des plaintes.

Ces plaintes ne sont pas enregistrées au même endroit que les autres, une seule personne est choisi au sein de l'organe local de gestion des plainte (point focal) pour enregistrer les plaintes. Ces points focaux seront formés sur les plaintes sensibles.

L'issue du traitement de la plainte est adressée directement au plaignant. Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder cinq (05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et 10 jours ouvrables pour celles sensibles. Les instances indiquées seront mises en place en phase d'exécution du Projet

Etape 3 : l'investigation sur la vérification du bien-fondé de la plainte

A cette étape seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse aux interrogations ou réclamations du plaignant. Pour les plaintes EAS / HS, la vérification se concentrera sur la confirmation du lien entre la plainte et le projet. Le processus n'a pas pour but de confirmer la culpabilité ou l'innocence de l'auteur présumé - qui est le rôle réservé à la police si les plaignants choisissent la voie juridique parallèlement à la procédure administrative. Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences spécifiques qui peuvent ne pas être directement disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées. Au cas où il s'agirait de l'accès à la police et à la justice, cela ne devrait être fait qu'avec le consentement éclairé de la victime. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape pour toutes plaintes nécessitant des investigations supplémentaires pour sa résolution. Les plaignants concernés devront être informés des délais supplémentaires.

❖ Etape 4 : Propositions de réponse

Sur la base des résultats des investigations, une réponse est adressée au plaignant. Cette réponse met en évidence la véracité des faits décrits ou au contraire, le rejet de la plainte. Il est notifié à l'intéressé par écrit, qu'une suite favorable ne peut être donnée à sa requête que si les faits relatés dans la requête sont fondés et justifiés après les résultats des investigations. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au plaignant par écrit, les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2) jours ouvrables après les investigations. De même, lorsque la plainte n'est pas fondée, une notification justifiée et écrite sera adressée au plaignant.

Etape 5 : Révision des réponses en cas de non-résolution en première instance.

Les mesures retenues par les organes du MGP peuvent ne pas obtenir l'adhésion du plaignant. Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5)

jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du plaignant. Au cas où la révision n'offre pas de satisfaction au plaignant, ce dernier est libre d'entamer une procédure judiciaire auprès des instances habilitées. Pour les cas de plaintes sensibles tel que l'EAS/HS, aucune tentative de règlement à l'amiable ne sera entreprise. La victime décidera uniquement sur base d'un consentement éclairé de poursuivre ou non le présumé auteur.

Etape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties surtout du plaignant pour éviter toute forme d'insatisfaction. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du plaignant consigné dans un PV de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un procès-verbal signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions.

❖ Etape 7 : Clôture ou extinction de la plainte

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le plaignant, et l'entente prouvée par un Procès-verbal signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués.

Etape 8 : Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du Projet PARSEP Covid-19 seront enregistrées dans un registre de traitement cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

Etape 9 : Archivage

Le Projet PARSEP Covid-19 mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les

solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions. Les informations relatives aux cas d'EAS/HS seront stockées dans un endroit sécurisé, verrouillable par un mot de passe avec un accès limité.

6.2 Règlement des litiges à l'amiable

Toute personne se sentant lésée par la mise en œuvre du Projet PARSEP Covid-19, doit déposer une requête auprès des autorités locales (chef du village ou de quartier, Préfet, Maire, etc.) qui analysent les faits et statuent. Pour les plaintes EAS / HS, cette méthode ne sera jamais utilisée et toutes les plaintes seront gérées au niveau national comme décrit ci-dessus. Si le litige n'est pas réglé on fait recours à l'UCP du projet ; cette voie de recours est à encourager et à soutenir très fortement. Mais si le requérant n'est pas toujours satisfait, il peut saisir la justice.

6.3 Règlement des litiges par voie judiciaire

Si la personne affectée n'est pas satisfaite de la décision du Projet PARSEP Covid-19, elle pourra, en dernier ressort, porter sa plainte devant les tribunaux. Le recours à la justice, nous le rappelons est possible en cas de la non-résolution de la voie à l'amiable. Pour les plaintes EAS/HS le recours à la justice est toujours possible, y compris en dernier recours.

6.4 Actions envisagées

Les actions seront mises en œuvre en vue d'assurer la fonctionnalité du MGP. Ces dernières sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Plan d'action de mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel en FCFA
Elaboration du MGP du projet	Spécialiste en sauvegarde Sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale ; Coordonnateur National ; Autres spécialistes du projet ; Services techniques Consultants	Les 30 jours après la mise en vigueur du projet	3 000 000 (déplacement et organisation des consultations en ligne et en réunions restreintes 1 000 000 et ateliers de validation en réunions restreintes 2 000 000)
Consultations avec les femmes pour confirmer que le MGP établi leur est accessible, en particulier les différents canaux du mécanisme.	Spécialiste en sauvegarde Sociale			
Recrutement d'un consultant pour la préparation du protocole de référence aux VGB	UGP			
Elaboration du protocole de référence aux VGB	Spécialiste en sauvegarde Sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale ; UGP	Les 30 jours après la mise en vigueur du projet	10 000 000
Mise en place des organes régionaux et nationaux du mécanisme de gestion des plaintes	Coordonnateur National du projet	Spécialiste en sauvegarde Sociale Spécialiste en sauvegarde environnementale	Un mois après la validation nationale et l'approbation du document	PM

			du MGP par la Banque	
Formation des membres des organes du mécanisme de gestion des plaintes	Spécialiste en sauvegarde Sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale	Dès la mise en place des organes	9 000 000(6 ateliers régionaux et national de formation de 2 jours à raison de 1 500 000 par atelier virtuels ou en réunions restreintes
Vulgarisation du MGP : Information/sensibilisation et communication sur le contenu du mécanisme à l'endroit des communautés locales et des PAP (une fois de façon autonome et toutes les autres fois à l'occasion d'autres activités regroupant les cibles)	Spécialiste en sauvegarde Sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale	Permanent	10 000 000(2 jours x 5 régions, prise en charge de 10 participants par région, prise en charge équipes de sensibilisation,
Animation des émissions sur les radios communautaires	Equipe de coordination régionale du projet	DRE, Inspecteurs, responsables des APE, les COGERES	Une fois par trimestre pendant la durée du projet	Messages sur des radios ou télévisions) : les plaintes éligibles au MGP, la procédure de résolution des plaintes, les niveaux de saisines et de résolution, les autres voies de recours 500 000 par émission radio et 39 radio communautaires (500 000x39)x4
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au fonctionnement du mécanisme Outils et matériels nécessaires au MGP (impression du document du MGP, des fiches de réclamation ; matériel informatique et matériels bureautiques) Acquisition des registres et classeurs	Coordonnateur National	Spécialiste en sauvegarde Sociale Spécialiste en gestion financière Spécialiste en passation des marchés (SPM)	Dès mise en place des organes	100 000 000 pour l'acquisition de 5 kits informatiques composés d'ordinateurs et d'accessoires ; téléphones portables et abonnement aux forfaits Internet (en raison d'un Kits par DRE)
Fonctionnement du mécanisme	Spécialiste Social	Spécialiste en sauvegarde Sociale Spécialiste en sauvegardes environnementales Les DRE, les COGERES, les APE, les Inspections	Dès mise en place des organes	5 000 000 pour la Prise en charge des déplacements, hébergements, de la nourriture et autres divers Abonnement aux forfaits Internet par mois (1 500 000)

				Paiement de factures par d'électricité par mois (3 000 000) Chargement de crédits pour les téléphones portables par mois (3 000 000) Remontée d'information au niveau des organes de gestion du MGP (3 600 000)
Archivage et suivi-évaluation de la mise en œuvre du MGP	Spécialiste en sauvegardes sociales	Spécialiste en sauvegardes environnementales Spécialiste en gestion financière Spécialiste en suivi-évaluation du projet	Tout au long du projet	4 000 000

Source : Mission d'élaboration de PMPP-PARSEP, 2020

Le budget est indicatif et sera actualisé au fur et à mesure de la mise en œuvre du présent Plan d'actions.

7. SUIVI ET RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Les activités relatives au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes seront déclinées dans les Plans (trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activité prévue, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (rapports trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes est le Spécialiste en sauvegarde sociale, qui sera assisté du Spécialiste en sauvegarde environnementale et du spécialiste en suivi-évaluation du projet.

Le PMPP sera révisé et actualisé de manière périodique, au besoin, durant la mise en œuvre du projet, afin de s'assurer qu'il contient des informations cohérentes et à jour, et que les méthodes de mobilisation retenues restent appropriées et efficaces dans le contexte et aux différentes phases du projet. Tout changement majeur dans les activités du projet et le calendrier de mise en œuvre sera dûment signalé dans le PMPP. Des synthèses mensuelles et des rapports internes sur les plaintes émanant du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions correctives/préventives associées, seront préparés le spécialiste en sauvegarde sociale. Les synthèses mensuelles seront l'occasion d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que

la capacité du projet à y donner suite dans les meilleurs délais et d'une manière efficace. L'information sur les activités de consultation du public entreprises par le projet durant l'année pourra éventuellement, lorsque pertinent, être communiquée aux parties prenantes de la manière suivante :

- Par la publication d'un rapport indépendant sur les interactions du projet avec les parties prenantes, ou
- Par le suivi régulier d'un certain nombre d'indicateurs de performance clés par le projet.

7.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

Pour un suivi-évaluation participatif, le projet fera participer les parties prenantes ou/et des auditeurs indépendants, si nécessaire, au programme de suivi et d'atténuation des impacts identifiés et dans l'établissement des rapports y relatifs. Pour ce faire, les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement et de participation des parties prenantes :

- Nombre de réunions de différentes sortes (audiences publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux, etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Nombre des réunions séparées avec les femme et filles ;
- Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié (femmes/ hommes);
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par le projet ;
- Nombre de questions répondues;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias.
- 80% des parties prenantes satisfaites de la communication du projet ;
- 90 % de plaintes sont résolues de manière satisfaisante et localement ;
- 100% des plaintes EAS / HS sont référées à des prestataires de services de VBG disponibles localement ;
- Au moins 15 Réunions et /ou rencontres annuelles organisées avec les parties prenantes (chaque réunion sera accompagnée d'un procès-verbal partagé entre les participants et la Banque mondiale). Ces réunions utiliseront les protocoles anti-transmission et / ou adaptés pour s'assurer qu'ils n'augmentent pas le risque de transmission du COVID-19 chez les participants ;
- Nombre de décisions prises lors des consultations avec les parties prenantes et le nombre de celles qui ont été exécutées.

En plus, le suivi adressera les indicateurs visés à la section précédente et portant sur les griefs. Toutefois, les indicateurs relatifs aux griefs seront recueillis sur une base trimestrielle. D'autres indicateurs pertinents peuvent être recueillis suivant une périodicité à établir. Le PMPP sera mis à jour annuellement.

7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes à travers les vecteurs de communication énumérés dans la stratégie de communication et notamment en annexe 3. Au cours de ces feed-back, Il sera rappelé de façon systématique aux parties prenantes l'existence du mécanisme de gestion des plaintes.

CONCLUSION

Le PMPP-PARSEP rappelle les activités antérieures effectuées dans le cadre de la préparation du projet. Il a identifié les différentes catégories des parties prenantes composées des parties touchées et autres acteurs concernés. Les différentes informations à communiquer au public lors de la mise en œuvre du projet ont été planifiées. Il décrit les stratégies de communication. le plan décrit le mécanisme de gestion des plaintes mis en place pour le projet et les moyens d'y accéder. Le PMPP s'engagera en outre à publier des informations courantes sur la performance environnementale et sociale du projet, notamment les possibilités de consultations et les méthodes de gestion des plaintes.

Il s'agit d'un document souple et pratique, susceptible d'actualisation au fur et à mesure de l'évolution du processus de la préparation et la mise en œuvre de Projet PARSEP Covid-19, pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs du Projet PARSEP Covid-19. La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre connaîtra la même souplesse.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque mondiale, 2018
Modèle pour la NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information : Plan et cadre de mobilisation des parties prenantes
- Banque mondiale, 2018
Cadre Environnemental et Social
- MEPSTA, 2020
Plan de Gestion des Mains d'œuvre du PARSEP
- REPUBLIQUE DU SENEGAL, 2020,
Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du Projet d'Intervention COVID-19, 66p
- Maroc, 2020
Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) du PROJET DE RÉPONSE D'URGENCE DE LA PROTECTION SOCIALE/ COVID-19, 14p
- REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 2020
PROJET APPUI AU PLAN NATIONAL DE RIPOSTE AU COVID 19 (PA COVID 19 – P173813), 109 p
- PACOFIDE, 2019, Bénin.
Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, 36 p.
- PACSLC, 2019
Mécanisme de Gestion des Plaintes, 18 p.
- PERI 2, 2014.
Cadre de gestion environnementale et sociale
- Dartey K., 2009.
Etalement de Lomé et processus d'aménagement face aux contraintes du milieu. Mém. DEA, Géographie, 84 p.
- Leduc A. G. et Raymond M., 2000.
L'Évaluation des Impacts Environnementaux Un outil d'aide à la décision, Québec CANADA.
- République togolaise ,2003
Etude d'assainissement de la ville de Lomé : alimentation en eau potable et assainissement dans 20 centres semi urbain. 376 pages
- PRISSET-Togo, 2017
Cadre de gestion environnementale et sociale, 129 pages
- SARL, Jurimodel
Dictionnaire juridique du Droit Français, 2000-2017

ANNEXES

Annexe 1: Définition de concepts clés

Ayant-droit : Le concept de "ayant droit" recouvre un contenu différent selon les domaines auxquels il s'applique. Dans le domaine juridique par exemple, un « ayant droit est celui qui est titulaire d'un droit. L'ayant droit est donc une personne bénéficiant d'un droit en raison de sa situation juridique, financière ou fiscale ou de son lien familial avec le bénéficiaire direct de ce droit. » (Le dictionnaire juridique du Droit Français, SARL, Jurimodel.com, 2000-2017. Un ayant-droit dans le cadre du MGP du Projet PARSEP Covid-19 est toute personne physique ou morale dont les plaintes sont recevables. Il s'agit de tout individu, tout groupe ayant connaissance d'un abus ou ayant été lésé dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet PARSEP Covid-19. Ces personnes peuvent être les différents bénéficiaires du projet ; les acteurs de leur environnement social immédiat ; des structures de mise en œuvre, des associations de défense des droits humains, etc. Un plaignant est un potentiel ayant-droit.

Autres parties prenantes : L'expression « autres parties prenantes » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels. (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale).

Mécanisme de Gestion des Plaintes : le document Procédure de traitement des plaintes et réclamations, RTIOAL, (Projet Simandou, 2011, p.5) définit le Mécanisme de Gestion des Plaintes comme : « Une méthode organisée et institutionnalisée, comprenant des rôles clairement définis, ainsi que des règles et des procédures destinées à traiter et à résoudre de manière systématique les plaintes, réclamations, différends ou litiges. Synonyme de "système de règlement des différends ». Dans le contexte du PMPP du Projet PARSEP Covid-19, le MGP désigne le système qui décrit les étapes, les organes, les délais, les outils permettant de recevoir, de traiter à l'amiable et de clôturer une plainte de manière efficace. Il offre au plaignant, un cadre propice de dénonciation des abus, violation des droits humains, du non-respect des normes et accords convenus afin que ce dernier soit rétabli dans ses droits. Le but du mécanisme de gestion des plaintes est de prévenir et de gérer à l'amiable les conflits qui surviendraient dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale)

Impacts environnementaux et sociaux : Les impacts environnementaux et sociaux se rapportent à tout risque potentiel ou réel : (i) sur l'environnement physique, naturel ou culturel, et (ii) aux impacts sur la communauté environnante et les travailleurs résultant de l'activité du projet à financer (CES Banque mondiale, 2017).

Risque environnemental et social : Le risque environnemental et social est une combinaison de la probabilité de la survenue de certains dangers et de la gravité des impacts dus à cette survenue (CES Banque mondiale, 2017).

Parties affectées par le projet : L'expression « parties affectées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être négativement affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale).

Personnes défavorisées ou vulnérables : L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière. (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale).

Plainte : Dans Mécanisme de Gestion des Plaintes, CAFOD, 2010, p. 6 « Une **plainte** est une expression d'insatisfaction au sujet du niveau ou de la qualité de l'aide fournie, qui se rapporte aux actions ou aux inactions de la part du personnel ou de bénévoles qui suscitent directement ou indirectement de l'angoisse chez quiconque ». Selon le document Procédure de traitement des plaintes et réclamations, RTIOAL, (Projet Simandou, 2011, p.5), une plainte est une question, une préoccupation, un problème ou une revendication (perçu(e) ou réel(le)) qu'un individu ou un groupe communautaire demande à une entreprise ou à ses sous-traitants de traiter et de résoudre ». Dans le cadre du Projet PARSEP Covid-19, sera considérée comme **plainte** toute forme d'expression de mécontentement, d'insatisfaction venant d'un individu ou un groupe d'individu ou de communauté, due au non-respect des normes et/ou des accords convenus dans le cadre de la mise en œuvre des interventions du projet ou à la violation d'un droit. Cette plainte peut être orale ou écrite. Une plainte exige une réponse visant à satisfaire le plaignant.

Plaignant désigne un individu, une communauté ou un groupe (ONG, associations et organisations de la société civile) ayant une question, une préoccupation, un problème ou une revendication qu'il veut voir traiter et/ou résoudre (Procédure de traitement des plaintes et réclamations, RTIOAL, Projet Simandou, 2011, p.5). Dans le cadre du présent document, un plaignant est toute personne physique ou morale, touchée directement ou indirectement de manière négative par le processus de conception et de mise en œuvre des interventions du Projet PARSEP Covid-19 et qui introduit une requête auprès dudit projet.

Travailleur : Est considérée comme travailleur au sens du code du travail en République Togolaise, quels que soient son sexe et sa nationalité, toute personne qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une autre personne, physique ou morale, publique ou privée, appelée employeur. Pour la détermination de la qualité de travailleur, il ne sera tenu compte ni du statut juridique de l'employeur, ni de

celui de l'employé. (Loi N°2006 du 5 décembre 2006 portant Code du Travail en République Togolaise).

Types de plaintes : Les types de plaintes qui pourraient apparaître aux différentes phases du Projet PARSEP Covid-19 (conception, mise en œuvre et clôture) sont classés en deux catégories :

- Les plaintes sensibles, relatives au choix des méthodes et résultats induits par le projet. Sont considérées comme sensibles, les plaintes portant sur des situations telles que la corruption, les abus de toutes sortes, la discrimination, le harcèlement sexuel, les violences basées sur le genre, les cas d'exploitation et d'abus/séviçes sexuels. Des précautions sont nécessaires concernant le traitement des plaintes sensibles.
- Les plaintes non sensibles désignent toutes les autres formes de plaintes et ou doléances en rapport avec l'exécution des mesures de mitigation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités du Projet PARSEP Covid-19 (exemple : évaluation des impacts, paiement des compensations, doléances pour des satisfactions spécifiques, sur les mécanismes d'apprentissage à distance, sur la distribution des équipements de protection contre le Covid-19, etc.).

Annexe 2: Procès-verbaux des consultations des parties prenantes

Procès-Verbal de la consultation de Lomé commune

MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET D'APPUI A L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE AU TOGO (P172674)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PMPP DU PARSEP COVID 19

Région : Lomé commune / Lomé

L'An deux mille vingt et le 22 décembre, s'est tenue une consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du Plan de mobilisation des parties prenantes du projet PARSEP Covid19. La séance a démarré par l'accueil des participants.

Ensuite le Directeur Régional de l'Éducation a pris la parole pour introduire et présenter le Contexte.

Étaient présents (voir liste des participants en annexe)

Après la présentation du projet PARSEP COVID 19 et les principaux risques et impacts génériques notamment

- ✓ Risque de propagation de la pandémie au Covid-19 ;
- ✓ Risque d'atteinte aux IST ;
- ✓ Risque de conflits ;
- ✓ Risque de violences basées sur le genre ;
- ✓ Risque de dépravation des mœurs ;

Les participants ont exprimé leurs préoccupations d'ordre général, entre autres

- Impliquer davantage les parties prenantes à la base
- À l'exécution impliquer davantage les acteurs de la chaîne de conseil et de suivi.

De façon spécifique, il est ressorti des échanges:

1. QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES

- Les parents doivent s'impliquer davantage dans la gestion
- Impliquer les représentants des Conseils municipaux à la mise en œuvre du projet
- Ne pas ignorer la chefferie traditionnelle

Impliquer les Syndicats d'enseignants et
les clubs au sein du milieu de l'établissement

2. REPONSES AUX QUESTIONNS ET PREOCCUPATIONS

Quel que les préoccupations ont été soulignées
et ont été débattues par l'assistance
Aucune question n'a véritablement
été posée.

3. RECOMMANDATIONS

- Renforcement des capacités des parties
prenantes
- Impliquer les Associations et ONG qui
interviennent dans l'éducation de la jeune fille

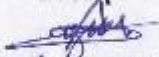
Commencée à : 8h30 la séance a pris fin à 12h15

Ont signé

DJASSOU Koko
90-13-09-30

COGEP/COGERES


Le corps enseignant


AGROSSOUMOUNDE
Komlon

Chefferie traditionnelle ou ONG

Togbui GIBEKOU ATTIVON K

9035 3520


Consultant

90638

02068600 09



Photo : Consultation des parties prenantes à Lomé
 Source : Mission de consultation PMPP-PARSEP, 2020

Listes des participants de la séance à Lomé

Ministère de l'Énergie, des Travaux Publics et de l'Équipement
 Direction Générale de l'Énergie
 Direction des Travaux Publics et de l'Équipement
 Unité de Gestion des Projets (UGP)
 Unité de Gestion des Projets (UGP) - Lomé

Unité de Gestion des Projets (UGP) - Lomé

TOURNEE DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA REALISATION DES SOUS-RESEAUX DE SAJONKES EN VIOLENTIN ET DE SAJONKES EN VIOLENTIN ET DE SAJONKES EN VIOLENTIN

LE: Lomé

DU: 22 Mars 2020

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION	CONTACT	EMAIL	REMARQUE
1	PIEMBA Koukou	Coordinateur	22222222		
2	EDISSO Koukou	Président APE	99122222		
3	AKPOSSÉ Koukou	Président APE	99122222		
4	KPOSSÉ Koukou	Directeur GEP	22222222		
5	POKISSÉ Koukou	Coordinateur	22222222		
6	NOUSSOU Koukou	Coord. d'opération	22222222		
7	TCHAGBATHO Koukou	Coordinateur UGP	22222222		
8	AGBOSSOMEN Koukou	Technicien	22222222		

Ministère de l'Énergie, des Travaux Publics et de l'Équipement
 Direction Générale de l'Énergie
 Direction des Travaux Publics et de l'Équipement
 Unité de Gestion des Projets (UGP)
 Unité de Gestion des Projets (UGP) - Lomé

Unité de Gestion des Projets (UGP) - Lomé

TOURNEE DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA REALISATION DES SOUS-RESEAUX DE SAJONKES EN VIOLENTIN ET DE SAJONKES EN VIOLENTIN ET DE SAJONKES EN VIOLENTIN

LE: Lomé

DU: 22 Mars 2020

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION	CONTACT	EMAIL	REMARQUE
9	SADAH D. Agbo	Dir. - GEP	22222222		
10	EDISSO KPOSSO	Président APE	99122222		
11	LABA S. Agbo	Coord. d'opération	22222222		
12	GIBERTU A.K.	Coord. d'opération	22222222		

Procès Verbale de la consultation de Tsévié

MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET
D'APPUI A L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE
LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE
AU TOGO (P172674)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE
CADRE DE L'ELABORATION DU PMPP DU PARSEP COVID 19

Région : MARITIME / TSEVIÉ

L'An deux mille vingt et le 21 décembre s'est tenue une consultation des
parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du PMPP
du projet PARSEP COVID 19.

La séance a démarré par l'accueil et la présentation
des participants.

Ensuite le DRE - Maritime a pris la parole
pour introduire la séance.

Etaient présents (voir liste des participants en annexe)

Après la présentation du projet PARSEP COVID 19 et les principaux risques et impacts
génériques notamment

- ✓ Risque de propagation de la pandémie au Covid-19 ;
- ✓ Risque d'atteinte aux IST ;
- ✓ Risque de conflits ;
- ✓ Risque de violences basées sur le genre ;
- ✓ Risque de dépravation des mœurs ;

Les participants ont exprimé leurs préoccupations d'ordre général, entre autres

- l'implication de tous les parties prenantes
- le partage d'information sur le projet.

De façon spécifique, il est ressorti des échanges:

1. QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES

- les parties prenantes seront-elles formées
sur le projet afin de mieux participer
à réussite ?
- les moyens seront ils déployés afin
de faciliter les échanges entre les différents

parties prenantes et contribuer à la réussite de l'activité à mener dans le cadre du projet.

2. REPONSES AUX QUESTIONNÉS ET PREOCCUPATIONS

Le regroupement et la consultation des parties prenantes du projet est fait dans le souci de la meilleure organisation des activités de projet. A cet effet des activités d'information, de sensibilisation et renforcement de capacités de différents acteurs pourront être organisées.

- Les échanges entre les différentes parties prenantes sont nécessaires s'il existe un bon mécanisme et une stratégie de communication,

3. RECOMMANDATIONS

- Les parties prenantes de l'administration souhaitent prendre part à l'élaboration, à l'évaluation, à la mise en œuvre et au suivi.

- Former les différentes parties prenantes sur les technologies d'information et de la communication.

- Mettre en place une stratégie de communication qui facilite les échanges entre les différentes parties prenantes au projet.

Commencée à : 9h 30 la séance a pris fin à : 14h 28

~~Pouly~~
JOAMOINE Bernier
80253836

Ont signé

~~Dany~~
ADEBE K. Hermann
91869272

Le corps enseignant

COGEP/COGERES


Toghé Koumi Boudji Toul Assivi
Chef canton de Aglatouci
Chefferie traditionnelle ou ONG



J. U. 3038711
3038711 Aglatouci
Consultant



Photo : Consultation des parties prenantes à Tsévié
 Source : Mission de consultation PMPP-PARSEP, 2020

Liste des participants à la séance de consultation à Tsévié

République Togolaise
 Ministère de l'Énergie, de l'Eau et de l'Équipement
CABINET
 Direction Générale
 Unité de Coopération des Projets (UCP)
 Point d'Appui à l'Énergie et à l'Équipement (PAEE) / Centre de Coopération
 (CCO)

N° de la page : 01/001
 Date : 2020

Liste de Présence

TOURNEE DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES PROJETS PARSEP COVID-19 ET PAEEB

LIEU: *MARTINE (TSÉVIÉ)*
 DATE: *23 décembre 2020*

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	FONCTION	CONTACT	EMAIL	SIGNATURE
1	<i>STANI KAVINA M.</i>	<i>Directrice Régionale</i>	<i>90 02 9209</i>	<i>stani.kavina@minere.tg</i>	<i>[Signature]</i>
2	<i>DATÉ-MATSE K.</i>	<i>Chef d'inspection</i>	<i>90 74 2554</i>	<i>matse.kate@minere.tg</i>	<i>[Signature]</i>
3	<i>AMEGAN A. AFRANI</i>	<i>C.P ZIO-nord</i>	<i>90 69 9446</i>	<i>amegan.amegan@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
4	<i>KATAORE A. NGAN</i>	<i>C.P ZIO-Centre</i>	<i>90 35 5158</i>	<i>ngan.kataore@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
5	<i>DZADE KASSIA</i>	<i>CEA D'ÉNERGIE</i>	<i>90 78 5426</i>	<i>kassia.dzade@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
6	<i>GABECHE NGAN</i>	<i>chef d'inspection</i>	<i>90 19 7175</i>	<i>ngan.gabeche@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
7	<i>AMEGNAN KANFEDAVIEMOATI D.</i>	<i>CEA D'ÉNERGIE</i>	<i>90 15 78 80</i>	<i>kanfedaviemod@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
8	<i>ATTIDGBE NGAN</i>	<i>CEA D'ÉNERGIE</i>	<i>90 18 4079</i>	<i>ngan.attidgbe@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>

Ministère de l'Environnement, Pêche et Foresterie
 Direction Nationale de l'Environnement
 C/ENP/ET
 Secrétariat National
 Unité de Coordination des Projets (UCP)
 Page 2 (Annexe 1) Appui au Suivi et à l'Évaluation de l'Impact COVID-19
 Mars 2020

République togolaise
 Mars 2020

TOURNEE DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES PROJETS PARSEP COVID-19 ET PADER

LEU: MARITIME/TSE/MS
 DATE: 22 Juin 2020

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	FONCTION/SERVICE	CONTACT	EMAIL	SIGNATURE
3	IRIAMONE Damiela	JEP Adiakpo	30253836		<i>[Signature]</i>
10	BOLOUVI Abia	COSEP Adiakpo	33821862		<i>[Signature]</i>
11	AWADE Eudème	IEPP ZUO-GUO	90081966		<i>[Signature]</i>
12	ADEZE K. Hermann	Président Regional des Parents d'Elèves	97847211	hermannadek15@gmail.com	<i>[Signature]</i>
13	AMANA Togo Koffi	Président COSEP	90223970		<i>[Signature]</i>
14	KLIMOU Hédou	Receveuse	91263698		<i>[Signature]</i>
15	AGBOTE Yvon Anselme	Attaché exécutif Unité GIBOAFEM	90151679	gaboteyvon@gmail.com	<i>[Signature]</i>
16	TAGANI Kouli D. Traoré	Chf. section	91115041		<i>[Signature]</i>

Ministère de l'Environnement, Pêche et Foresterie
 Direction Nationale de l'Environnement
 C/ENP/ET
 Secrétariat National
 Unité de Coordination des Projets (UCP)
 Page 2 (Annexe 1) Appui au Suivi et à l'Évaluation de l'Impact COVID-19
 Mars 2020

République togolaise
 Mars 2020

TOURNEE DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES PROJETS PARSEP COVID-19 ET PADER

LEU: MARITIME/TSE/MS
 DATE: 22 Juin 2020

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	FONCTION	CONTACT	EMAIL	SIGNATURE
17	BADIDIGA Amin	Secrétaire adjointe pour l'écologie et le développement durable	30186209	badidigaamin@gmail.com	<i>[Signature]</i>
18	SENON Koutankou	Coordinateur des Activités	90255282	skoune@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
19	TOROU MISSISSI	Chf. Unité WEME	99610793		<i>[Signature]</i>
20	KOUSSOBE Kolawa	Chf. division Forêts	70184457	kolawakoussobe@gmail.com	<i>[Signature]</i>
21	AKARA Koutouma	EPP Beni-Anane-B	9044785		<i>[Signature]</i>
22	LATEHOU Lecomte	SEP WEME/E	90752832		<i>[Signature]</i>

Procès Verbal de la consultation de Atakpamé

MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET D'APPUI A L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE AU TOGO (P172674)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PMPP DU PARSEP COVID 19

Région : des Plateaux / Atakpamé

L'An deux mille vingt et le 22 décembre s'est tenue une consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du PMPP du PARSEP COVID-19. Après les salutations d'usage, chacun des participants s'est présenté puis, l'équipe du consultant a présenté les projets qui font l'objet de la consultation.

Etaient présents (voir liste des participants en annexe)

Après la présentation du projet PARSEP COVID 19 et les principaux risques et impacts génériques notamment

- ✓ Risque de propagation de la pandémie au Covid-19 ;
- ✓ Risque d'atteinte aux IST ;
- ✓ Risque de conflits ;
- ✓ Risque de violences basées sur le genre ;
- ✓ Risque de dépravation des mœurs ;

Les participants ont exprimé leurs préoccupations d'ordre général, entre autres

- la non-association de l'administration à l'exécution du projet.

De façon spécifique, il est ressorti des échanges:

1. QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES

Les préoccupations soulevées sont l'absence de suivi-évaluation en fin de projet et la non-association de l'administration à l'exécution du projet. Il a été également mentionné que la communauté de base n'était pas

associée au projet

2. REPONSES AUX QUESTIONNS ET PREOCCUPATIONS

Par rapport aux préoccupations soulevées, l'équipe du consultant a répondu que l'évaluation des projets est faite mais à cause du manque de communication les acteurs ne sont pas impliqués. Par rapport à l'association de la communauté de base il a été répondu que concernant les projets du gouvernement, la communauté de base est toujours associée.


3. RECOMMANDATIONS

La recommandation a été d'associer la communauté à la base.

Commencée à : 8h 45 min la séance a pris fin à 11h 55 min

Ont signé

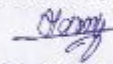
Le corps enseignant


Proviseur Lyc. ATA.
AMI DOU Gadofofana

Chefferie traditionnelle ou ONG


Aleide Kossi A. OKPOKOU

COGEP/COGERES

1 
MANGAMANA Afeignidou
COGEP Koroema B

Consultant

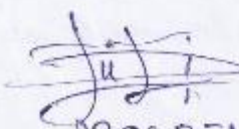

90038715
DZOUBÉDO Agbenyo



Photo : Consultation des parties prenantes à d'Atakpamé
Source : Mission de consultation PMPP-PARSEP, 2020

Liste des participants à la séance de consultation à Atakpamé

MISSION DE MISE À JOUR DES DOCUMENTS DE SUPERVISION D'ORDRE PEDAGOGIQUE ET SOCIAL DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET L'APPUI
à l'appui de préparation du PROJET D'IMPLEMENTATION DE LA QUALITE DE LA VIE DES ETUDIANTS ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE AU TOGO
(0173076)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
LISTE DES PARTICIPANTS

Lieu : Atakpamé / DRE
Date : 23 Décembre 2020.

N°	Nom et Prénoms	Structure représentée	Titre/ Responsabilité	Lieu de provenance	Contact	Signature
1.	KPOTOU K. Agboho	SP/DRE-PL	SP	Atakpamé	90770527	[Signature]
2.	MIDANOU ANOUANOU	Educateur	Directeur	Atakpamé	90743828	[Signature]
3.	ANANOU Gando Fofana	Lycée/Atakpamé	Principal	Atakpamé	90304457	[Signature]
4.	TCHAMOU ZA ESSO	CEB/ALENS	Secrétaire Générale	ATAKPAHE	9056658	[Signature]
5.	ANANOU EKOU A	IETP/Platinum	Inspecteur	Atakpamé	90031496	[Signature]
6.	KOFFI KOUWOU	IEPP/DOU	SP	ATAKPAHE	90385469	[Signature]

7.	BAGNA Tcha-Sama	Lycée Technique LATE-DS	Proviseur	Atakpané	92593960	<i>[Signature]</i>
8.	OTILOU Maitohi ABLE	Maitohi	Conseiller	Atakpané	90032565	<i>[Signature]</i>
9.	THE MASSIHO-SERDRE Afoana	Electrice CDS-ALONS	Electrice	Atakpané	90309945	<i>[Signature]</i>
10.	LEONARD Koffi K.	RPE/LETT. Adju	Trésorier	Atakpané	28-05-70-92	<i>[Signature]</i>
11.	MANGLATANA Afoanidji	EDGEP HOMER	Trésorier	Atakpané	30350279	<i>[Signature]</i>
12.	AMETIPE Kamin	RPE LYATA	Président	Atakpané	90381886	<i>[Signature]</i>
13.						
14.						
15.						
16.						
17.						
18.						

Procès Verbal de la consultation de Sokodé

MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET D'APPUI A L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE AU TOGO (P172674)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PMPP DU PARSEP COVID 19

Région : *Centrale / Sokodé*

L'An deux mille vingt et le ~~21 décembre 2020~~ *21* s'est tenue une consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du PMPP du PAR SEP COVID 19. Les échanges ont débuté par la salutation. Ensuite l'assemblée s'est présentée puis l'équipe de consultant a présenté chacun des projets aux participants.

Etaient présents (voir liste des participants en annexe)

Après la présentation du projet PARSEP COVID 19 et les principaux risques et impacts génériques notamment

- ✓ Risque de propagation de la pandémie au Covid-19 ;
- ✓ Risque d'atteinte aux IST ;
- ✓ Risque de conflits ;
- ✓ Risque de violences basées sur le genre ;
- ✓ Risque de dépravation des mœurs ;

Les participants ont exprimé leurs préoccupations d'ordre général, entre autres

- Comment va-t-on faire la mobilisation des parties prenantes et si un fond sera disponible pour les accompagner

De façon spécifique, il est ressorti des échanges:

1. QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES

Les questions soulevées par les participants ont été de savoir qui prend en compte (charge) la mobilisation des parties prenantes du fait de la difficulté d'accès à certains milieux. Ils ont demandé à connaître la zone du projet et également soulevé la question du

fait de la compétence des langues

2. REPONSES AUX QUESTIONNS ET PREOCCUPATIONS

de savoir adjoindre au 2008 le niveau l'importance d'être associé près hôt dans la mission en vue de projet afin de bien vérifier les différents paramètres et participer efficacement au projet. L'occupation à laquelle l'équipe des consultants a été par du qui ils seront avisés. L'équipe des consultants a également assuré les participants que toutes les mesures seront prises pour leur bonne implication et accomplissement.

3. RECOMMANDATIONS

Les participants ont recommandé de trouver les moyens adéquats pour une bonne sensibilisation et mobilisation des parties prenantes. Il est également été recommandé de rendre compte et de gérer périodiquement les réalisations du projet et les recommandations. Il est également été fait d'annoncer l'APF (Association des parents d'élèves) à la sensibilisation.

Commencée à 9h 30 min. la séance a pris fin à 12h 30 min

Ont signé

Le corps enseignant

[Signature]
YERUWA Essaka

COGEP/COGERES

[Signature]
BAYANNA Sumina

Chefferie traditionnelle ou ONG

[Signature]
OYRA AKORIKO AG
Chef canton de Sokode

Consultant

[Signature] 8003 87 75
OZUWODO Agbenyo²



Photo : Consultation des parties prenantes à Sokodé
 Source : Mission de consultation PMPP-PARSEP, 2020

ANNAIRE DE NIVEAU LOCAL DES DOCUMENTS RELATIFS AU CADRE D'INTERVENANCE ILE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET L'APPRENTISSAGE
 A L'EGRÈS DE PRÉPARATION DU PROJET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DU NIVEAU DE LA FORMATION DE L'ÉDUCATION DE BASE AU TOGO
 (2022/23)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

LISTE DES PARTICIPANTS

Lieu : Sokodé

Date : 24 Décembre 2020

N°	Nom et Prénoms	Structure représentée	Titre/ Responsabilité	Lieu de provenance	Contact	Signature
1.	AGBASSAOU NOUBOUNI	EPT-Kpandjoko	Secrétaire	Kpandjoko	9010046	<i>[Signature]</i>
2.	ADJALTE Tchengbénin	IETFP-RC	Inspecteur	Sokodé	9016615	<i>[Signature]</i>
3.	BEGUENON Kossi	I-ETFP-RC	Enseignant	Sokodé	90360978	<i>[Signature]</i>
4.	DAISSOU Satehouline	IEPP Tchakpandjoko	secrétaire d'ail Principal	Sokodé	90552450	<i>[Signature]</i>
5.	DOEVI-TSIBIAKU Abbe Mémou	LIETP-Sokodé	chef des Travaux	Sokodé	90139230	<i>[Signature]</i>
6.	KABIA Kpemel	ONG PAFED	Assimilé juridique	Sokodé	91225205	<i>[Signature]</i>

7.	DURU Djié Sahaba	APF Kpangalem	Adjoint N.E	Kpangalem	9077286	<i>[Signature]</i>
8.	BATCHERAI Sankoua	RPP Tchawanda	Enseignant	Tchawanda	90385670	<i>[Signature]</i>
9.	DIALLO Samoula	IFG Kpangalem	Technicien	Kpangalem	90302	<i>[Signature]</i>
10.	DISSOU Madsabandou	IESSO-SOKODE	Secrétaire	Sokodé	90-28-76-46	<i>[Signature]</i>
11.	DURO-BENENI BAKI	CA Centre Communal de Travail	Principale	Sokodé	90782018	<i>[Signature]</i>
12.	KAGNALA Koumouba	DRE-RC	CIKIAH	Sokodé	90183035	<i>[Signature]</i>
13.	JOSSIM Loko	Directeur centre d'Apprentissage	Enseignant	Sokodé	90115245	<i>[Signature]</i>
14.	GNOFAM Mago	ONG PAFED	Facilitateur	Sokodé	9009948	<i>[Signature]</i>
15.	BAZANA Damin	APF CEN Kpangalem	Facilitateur	Sokodé	9020330	<i>[Signature]</i>
16.	DURO-AKORIKO Ali	Shaffie Tchakpandjoko	chef Centre de Travail	Sokodé	90149745	<i>[Signature]</i>
17.						
18.						

Procès-Verbal de la consultation de Kara

MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET
D'APPUI A L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE
LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE
AU TOGO (P172674)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE
CADRE DE L'ELABORATION DU PMPP DU PARSEP COVID 19

Région : de la Kara / Kara...

L'An deux mille vingt et le 22 décembre... s'est tenue une consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du PMPP du projet PARSEP COVID 19. Suite à l'accueil des participants et présentation de l'équipe de consultation, le représentant du DRE - Région de la Kara a pris la parole pour introduire l'objet de la rencontre :

Etaient présents (voir liste des participants en annexe)

Après la présentation du projet PARSEP COVID 19 et les principaux risques et impacts génériques notamment

- ✓ Risque de propagation de la pandémie au Covid-19 ;
- ✓ Risque d'atteinte aux IST ;
- ✓ Risque de conflits ;
- ✓ Risque de violences basées sur le genre ;
- ✓ Risque de dépravation des mœurs ;

Les participants ont exprimé leurs préoccupations d'ordre général, entre autres

- la digitalisation a déjà commencé
- impliquer les acteurs pour le renforcement et la continuité du projet

De façon spécifique, il est ressorti des échanges:

1. QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES

- Est-ce que les activités du projet PARSEP COVID 19 continueront après la fin de la maladie?
- N'est-il pas mieux de renforcer les inspections et les enseignants pour la composante sur les outils TIC pour la qui concerne les cours en ligne?

2. REPONSES AUX QUESTIONNS ET PREOCCUPATIONS

- Par rapport au projet PARSEP COVID, il s'agit de penser les idées pour continuer les cours malgré les contextes épidémiologiques liés au COVID 19. Mais, il s'agit aussi de mettre à jour les documents pour la poursuite du projet.
- Evidemment c'est dans cette logique, on va voir comment impliquer dans l'urgence les acteurs à la base


3. RECOMMANDATIONS

- Nous recommandons que vous preniez en compte l'aspect NTIC dans le nouveau budget qui sera voté prochainement.
- Former systématiquement tous les enseignants sur les outils informatiques et les doter des outils et des accompagnements d'ordre financier)

Commencée à : 8h51' la séance a pris fin à 11h34

Ont signé

Le corps enseignant

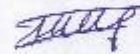

BADO BENOIT HEGaha

Chefferie traditionnelle ou ONG


ANITE Adji

COGEP/COGRES

MENDELEI Nazabalo



Consultant


PO KOSSI Komi Elom.



Photo : Consultation des parties prenantes à Kara
Source : Mission de consultation PMPP-PARSEP, 2020

Liste des participants à la séance de consultation à Kara

MISSION DE MISE À JOUR DES DOCUMENTS EN S'APPUYANT SUR LE CADRE INSTITUTIONNEL ET SOCIAL DU PROJET (PROJ) D'EDUCATION ETI TAPPEL
 A L'APPUI DE PREPARATION DE PROJET D'AMBIANCEMENT DE LA QUALITE ET DE LA SECURITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE AU TOGO
 (072674)
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
LISTE DES PARTICIPANTS

Lieu Kara
 Date le 22.12.2020

N°	Nom et Prénoms	Structure représentative	Titre/ Responsabilité	Lieu de provenance	Contact	Signature
1.	AMISSA Mananawé	IESG KARA	Inspecteur	KARA	90972909	
2.	BRABACUIM Ateha	Établissement IESG-Kara	Professeur	KARA	9076916	
3.	YORA Zolankwedom	IEPP/KARAH-Kaha	CP	KARA	90466584	
4.	NOUWOGAN Goffi	IEFEP	Chargé d'étude	KARA	98543224	
5.	AMENOUYER Edouard	CRETEP-Kara	Chef train	KARA	90760564	
6.	MEKDELVI Muzalob	PREMIER SECTEUR MESSI		KARA	92738293	

7						
8	KACOT Palangui	Director of C	Magistrate	KARA	93726286	AB
9	MANSABAU Benjamin	EPF Agri/Agri	President APE	Kara	90623221	AB
10	PERE Kelayalon	ACED-IT	Representant	Kara	90305312	AB
11	AWATE Alimata II	Magist. KPR/PT	Magist. KPR/PT	Kara	90149004	AB
12	ENEDLE Ewelede	Director EPF	Chief of Police	Kara	90282111	AB
13	LESSIE E Sogbo	Executive Director	Executive Director	KARA	93 222614	AB
14	MUNZOU Alouane II	COLEP 600 Sogbo	President	Kara	90399853	AB
15	ANKTE Adji	Staff for traditional	Representant	Kara	90322357	AB
16	BDDIMonza	DBE	Representant	Kara	90211177	AB
17						
18						

MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET
D'APPUI A L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE
LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE
AU TOGO (P172674)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE
CADRE DE L'ELABORATION DU PMPP DU PARSEP COVID 19

Région : ...des Savanes / Dapaong

L'An deux mille vingt et le 21 décembre est tenue une consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du plan de mobilisation des parties prenantes du projet PARSEP COVID 19. La séance a été ouverte par l'accueil des participants et les mots introductifs du Directeur Régional de l'Éducation.

Etaient présents (voir liste des participants en annexe)

Après la présentation du projet PARSEP COVID 19 et les principaux risques et impacts génériques notamment

- ✓ Risque de propagation de la pandémie au Covid-19 ;
- ✓ Risque d'atteinte aux IST ;
- ✓ Risque de conflits ;
- ✓ Risque de violences basées sur le genre ;
- ✓ Risque de dépravation des mœurs ;

Les participants ont exprimé leurs préoccupations d'ordre général, entre autres

- leur réception favorable du projet, mais également leur inquiétude sur la pérennité et l'implication réelle des acteurs consultés.

De façon spécifique, il est ressorti des échanges:

1. QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES

- Pourquoi le ministère de la Santé n'est pas impliqué directement dans le projet Covid-éducation.
- On ne voit pas l'action des acteurs de la santé dans la gestion du Covid dans les écoles.

2. REPONSES AUX QUESTIONNS ET PREOCCUPATIONS

- Nous allons prendre en compte cet aspect sur l'implication du ministère de la Santé dans le rapport.

- Dans la suite de réalisation du projet, il seront impliqués sur le terrain.

Par ailleurs nous allons tenir compte de cette préoccupation et nous invitons à y faire dans le cadre de cette consultation sur la fiche.

3. RECOMMANDATIONS

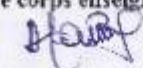
- Prendre en compte tous les acteurs dans la réalisation des projets.

- Que les implications ne soient uniquement sur papier dans que cela soit également concrètes dans les actions.

Commencée à 9h 21 la séance a pris fin à 11h 05

Ont signé

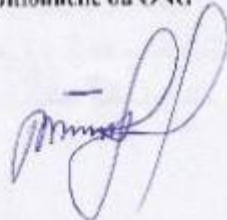
Le corps enseignant


DJINKOU Prosper

COGEP/COGERES



Chefferie traditionnelle ou ONG



Consultant



P. KOSSI Komi Ekom



Photo : Consultation des parties prenantes à Dapaong

Source : Mission de consultation PMPP-PARSEP, 2020

Liste des participants à la séance de consultation à Dapaong

MISSION DE MIAC A L'APPUI DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET L'APPUI
 L'OBJECTIF DE PREPARATION DU PROJET D'AMLIORATION DE LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASSIN DE
 (1572674)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

LISTE DES PARTICIPANTS

Lieu : DAPAONG

Date : 21/12/2020

N°	Nom et Prénoms	Structure représentée	Titre/ Responsabilité	Lieu de provenance	Contacts	Signature
1.	TINDAME Simili	Boite des parents d'élèves EPP Dapaong	Président	Dapaong	91210720	
2.	SOUANZIHEDE Kokou	EPP Dapaong/A	Directeur	Dapaong	9001521	
3.	BARAKAN G Soulei	Président APE LYADDA	Président	Dapaong	90087226	
4.	YEN TRASSRE babounga	chef canton	chef canton	Dapaong	90013155	
5.	DJINKOU Prosper	Enseignement technique	Enseignant	Dapaong	90546588	
6.	POOKPA Goungaline	CRETFP Dapaong	membre APE	Dapaong	91852585	

1

7.	BASSOUSIA N'Daou	Secrétaire AFE CEA Dapang-18	Secrétaire AFE	Dapang	3006818	
8.	ANDRA Issa	Directeur du CEA Dapang-18	Directeur CEA Dapang-18	Dapang	3150648	
9.	TSEM Mimpugui	Chargé de communication pour le CEA Dapang-18	Titulaire	Dapang	3150701	
10.	KONITE Abdoumalik	Chargé de communication de l'IFPERS	Professeur	Dapang	502633-12	
11.	PAKA Wally	Chargé de communication de l'IFPERS	Chargé de communication ENSEF-PAG	Dapang	30186769	
12.	TCHALESTI Eurogane	DRE-3	Directeur	Dapang	9022307	
13.						
14.						
15.						
16.						
17.						
18.						

Annexe 3: Rapport de consultation des parties prenantes

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mission de mise à jour des documents de sauvegarde environnementale et sociale du Projet d'Appui à la Riposte du Système Éducatif à la Pandémie de la COVID-19 au Togo (PARSEP COVID-19), des séances de consultations avec les parties prenantes, ont eu lieu du 21 au 22 décembre 2020 dans les villes suivantes : Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé, Tsévié, et Lomé.

Ces séances de consultations visent à mobiliser et à recueillir des avis, des informations, des suggestions et des préoccupations des parties prenantes identifiées. Ces parties prenantes sont l'ensemble des acteurs concernés par le projet.

Cette mission est organisée par le Consultant DZOGBEDO Agbenyo, chargé de l'élaboration du Pan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du Projet d'Appui à la Riposte du Système Éducatif à la Pandémie de la COVID-19 au Togo (PARSEP COVID-19). Trois (03) équipes ont appuyé le consultant dans la collecte d'information. Ces équipes sont composées comme suit :

- ✓ M. ATTIKPATI Affo-Ogou, Sociologue, Animateur de l'UGP ;
- ✓ M. KOSSI Komi Elom, Juriste-environnementaliste, Animateur du consultant ;
- ✓ KOUTODJO Adesso, Sociologue, Animateur du consultant.
- ✓ M. SIMYELI Abozi-Esso; Géographe, Animateur de l'UGP ;
- ✓ M. ADONKOR Komlavi ; Socio-économiste, Animateur du consultant ;
- ✓ Mme. KUADJOVI-AYEDEU Efuva Eve. Environnementaliste, Animateur du consultant.
- ✓ BADIDIGA Dissi : Socio Anthropologue, Animatrice de l'UGP ;
- ✓ M. MENSAH Kokou ; Sociologue, Animateur du consultant ;
- ✓ M. BECKHODRO-NGATIMON Thäi Kouambo; Environnementaliste, Animateur du consultant.
- ✓ AFATSAO Kossi Biava Environnementaliste, Assistant du consultant
- ✓ DZOGBEDO Agbenyo, Gestionnaire de l'environnement, Consultant

I. Objectifs

L'objectif de cette mission est de recueillir les avis, préoccupations, suggestions, doléances et recommandations des parties prenantes sur le projet PARSEP COVID-19 et sur ses aspects environnementaux et sociaux.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ Fixer les dates et les modalités de mobilisation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet,
- ✓ Distinguer les parties touchées par le projet des autres parties concernées ;
- ✓ Identifier les risques et effets positifs, négatifs des activités du projet;
- ✓ Analyser l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet;
- ✓ Analyser les capacités des parties prenantes à contribuer à la réussite du projet;
- ✓ Analyser les voies et moyens de diffusion de l'information existants au niveau de chaque groupe d'individus et communautés afin de clarifier ceux qui peuvent être

- applicables dans le cadre de ce projet;
- ✓ Analyser les mécanismes de gestion des plaintes des communautés afin de proposer celui qui sera applicable dans le cadre de ce projet pour permettre à toutes les parties prenantes de pouvoir soulever les problèmes et formuler des plaintes;
- ✓ Analyser les différentes préoccupations des parties prenantes, leurs appréhensions et leurs attentes du projet;
- ✓ Recueillir les engagements des différents acteurs dans la mise en œuvre et la réussite du projet.

II. Méthodologie de travail

Conformément à la méthodologie définie, il a été organisé des rencontres de consultation restreintes, pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes. La méthodologie utilisée est basée sur un entretien à partir d'un guide d'entretien préalablement élaboré et testé sur un groupe d'individus afin de s'assurer de la justesse des questionnaires dans le guide.

Le profil des participants se présente comme suit :

N°	Lieu de réunion	Date	Profil des participants
1.	Séances de consultations à Dapaong	21/12/2020	DRE : 1 personne Inspection (Primaire, secondaire et technique) : 1 personne Corps enseignant (Primaire, secondaire et technique) : 3 personnes APE : 4 personnes Mairie : 1 personne Chefferie traditionnelle : 1 personne ONG : 1 personne
2.	Séances de consultations à Kara	22/12/2020	DRE : 2 personnes Inspection (Primaire, secondaire et technique) : 3 personnes Corps enseignant (Primaire, secondaire et technique) : 4 personnes COGEP/ APE : 4 personnes Mairie : 1 personne Chefferie traditionnelle : 1 personne
3.	Séances de consultations à Sokodé	21/12/2020	Ministère/DR : 1 personne Inspection : 3 personnes Corps enseignant : 3 personnes

N°	Lieu de réunion	Date	Profil des participants
			COGEP/APE :5 personnes Mairie :1 personne Chefferie traditionnelle : 1personne Association/ONG : 1personne
4.	Séances de consultations à Atakpamé	22/12/2020	DRE : 1 personne Inspection : 3 personnes Corps enseignant : 3 personne COGEP/APE :5 personnes Mairie :1 personne
5.	Séances de consultations à Tsévié	21/12/2020	DRE : 2 personnes Inspection (Primaire, secondaire et technique) : 4 personnes Corps enseignant (Primaire, secondaire et technique) : 6 personnes COGEP/ APE : 5 personnes Mairie : 1 personne Chefferie traditionnelle : 2 personnes ONG : 1 personne
6.	Séances de consultations à Lomé	22/12/2020	Ministère/DR : 2 personne Inspection (Primaire, secondaire et technique) :3 personnes Corps enseignant (Primaire, secondaire et technique) : 3 personnes COGEP/ APE : 3 personnes Mairie : 0 Chefferie traditionnelle : 1 personne ONG : 0 ANGE : 0

III. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus étaient :

- les consultations sont organisées ;

- les parties prenantes sont consultées ;
- les avis des parties prenantes sont recueillis;
- les différents canaux de diffusion et de communication des communautés cibles sont identifiés et analysés;
- les mécanismes de gestions des griefs aux niveaux des communautés sont renseignés et analysés;
- les effets et risques potentiels issus des activités du projet sont identifiés de façon succincte ;
- le récapitulatif des préoccupations et des attentes des populations cibles et acteurs est fait;
- les parties prenantes sont identifiées, analysées et classées;
- les PV des consultations sont établis.

IV. Les difficultés

- Problèmes de communication entraînant un retard dans le démarrage des travaux;
- Non disponibilité des certains acteurs ciblés.

V. Synthèse des résultats de la consultation

L'organisation du travail sur le terrain a permis non seulement de collecter le maximum d'informations concernant les documents à élaborer mais aussi de consulter au total 87 personnes dont: **70 hommes** représentant **80,46%** et **17 femmes** représentant **19,54%**.

Le tableau suivant représente

	Ministère /DR	Inspecti ons	Corps enseignant	COGEP/ APE	Mairie	Chefferie traditionnelle	Associations/ ONG	AN GE	Total
CONSULTATION EN GROUPE									
Hommes	08	16	15	20	03	06	02	00	70
Femmes	02	01	05	06	02	00	01	00	17
Total	10	17	20	26	05	06	03	00	87

Synthèse des préoccupations et réponses aux préoccupations lors de la consultation

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte de avis
Acteurs de l'administration (inspection/DRE,) et Corps enseignants	Impacts et risques du projet	<p>Gestion des déchets</p> <p>Dépravation des mœurs</p> <p>Atteinte aux us et coutumes</p> <p>Risque de contamination et de propagation de la maladie au COVID-19</p> <p>Risque de conflit lors des séances de sensibilisation</p>	<p>Mettre en place un système de gestion des déchets</p> <p>Sensibiliser acteurs de sensibilisation sur le respect de la tradition</p> <p>Sensibiliser les élèves sur l'utilisation et la gestion des bavettes</p> <p>Multiplication des points d'assainissement notamment de lavages des mains et distribution des gels hydroalcooliques individuellement</p> <p>Sensibiliser la population sur les mesures barrières</p> <p>Impliquer la population locale dans les activités de sensibilisation</p>	Elaboration et mise en œuvre des PGES
	Connaissance et Gestion du projet	<p>Manque de retour d'information sur le projet</p> <p>Transparence dans la gestion du projet</p>	Définir une périodicité de retour des informations sur le projet	

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte de avis
		<p>Détournement des fonds pour d'autres fins</p> <p>Manque d'informations sur le projet</p> <p>Absences des NTIC dans les écoles et Problème d'accès à l'internet</p> <p>Mauvaise utilisation des NTIC</p> <p>Insuffisance des dispositifs de lave mains,</p> <p>Risque de paresse des apprenants</p>	<p>Rendre compte de la gestion du projet à toutes parties prenantes</p> <p>Associer les DRE, les inspecteurs et autres acteurs de l'éducation dans la mise en œuvre du projet</p> <p>Prévoir un système de gestion saine des fonds alloués au projet</p> <p>Créer un cadre de concertation entre les acteurs</p> <p>Sensibiliser et former les élèves sur l'utilisation des NTIC</p> <p>Subventionner les tablettes aux élèves</p> <p>Sensibiliser les parents sur la nécessité d'accompagner les enfants à réviser les leçons</p> <p>Mettre en place un comité multi-acteur (composé de DR, élu local, APE et les membres</p>	

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte de avis
			<p>de la coordination du projet) pour le suivi des activités du projet au niveau local</p> <p>Distribuer gratuitement des cache-nez aux élèves</p> <p>Sensibiliser les élèves sur le port des cache-nez</p> <p>Doter tous les écoles de gel désinfectant</p>	
	Mécanisme de Gestion des Plaintes	<p>Harcèlement sexuel en milieu scolaire</p> <p>Les Grossesses non désirées en milieu scolaire</p> <p>Manque de place dans les classes,</p> <p>Plainte liée à la qualité de la formation</p>	<p>Mettre en place un cadre de concertation regroupant les ONG, les acteurs de la protection sociale et l'action</p> <p>Mettre en place des bureaux éducatifs chargés de réception et traitement des plaintes</p> <p>Mettre en place une commission de traitement des conflits</p> <p>Sensibiliser sur la sexualité en général et le harcèlement sexuel en milieu scolaire</p> <p>Prévoir des réunions d'échanges entre les Directions Régionale de l'Education et les APE</p>	Elaboration du MGP et son opérationnalisation

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte de avis
			<p>Impliquer la chefferie et les élus locaux dans la gestion des plaintes</p> <p>Associer les DRE, les inspecteurs et autres acteurs de l'éducation dans la mise en œuvre du projet</p>	
	Mobilisation des parties prenantes	Insuffisance de la mobilisation de tous les acteurs dès la phase préparatoire du projet	Consulter et mobiliser tous les acteurs du niveau central et des communautés à la base dès le début du projet	Le PMPP prévoit la mobilisation des parties prenantes sur la durée de vie du projet
Mairie	Impacts et risques du projet	<p>Gestion des déchets</p> <p>Dépravation des mœurs</p> <p>Atteinte aux us et coutumes</p> <p>Risque de contamination et de propagation de la maladie au COVID-19</p>	<p>Mettre en place un système de gestion des déchets</p> <p>Sensibiliser acteurs de sensibilisation sur le respect de la tradition</p> <p>Sensibiliser les élèves sur l'utilisation et la gestion des bavettes</p> <p>Multiplie les points d'assainissement notamment de lavages des mains et distribution des gels hydroalcooliques individuellement</p>	Elaboration et mise en œuvre du PGES

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte de avis
		Risque de conflit lors des séances de sensibilisation	Sensibiliser la population sur les mesures barrières Impliquer la population locale dans les activités de sensibilisation	
	Connaissance et gestion du projet	Suivi de la mise en œuvre du projet	Mettre en place un système de suivi-Evaluation impliquant tous les acteurs	Le projet a prévu dans son exécution la gestion décentralisée
	Mécanisme de Gestion des Plaintes	<p>Plainte liée à la prise en charge des enseignants volontaires</p> <p>Inadéquation des mécanismes existants de gestion des conflits avec les réalités locales</p> <p>Superficie trop étendue dans certaines écoles</p>	<p>Prendre des mesures pour la prise en charge et l'intégration des enseignants volontaires</p> <p>Impliquer les chefferies traditionnelles, les élus locaux, maisons de justices et les bureaux de citoyens dans la gestion des plaintes</p> <p>Impliquer la chefferie et les élus locaux dans la gestion des plaintes</p> <p>Associer les DRE, les inspecteurs et autres acteurs de l'éducation dans la mise en œuvre du projet</p>	Elaboration et mise en œuvre du MGP et du PGMO
	Mobilisation des Parties Prenantes	Information tardive sur le projet à l'endroit des parties prenantes	Impliquer tous les acteurs du domaine de l'éducation en général et du secteur socio-économique dans la conception des projets	Le plan de mobilisation des parties prenantes prend en compte des dispositions pour s'assurer de la

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte de avis
				représentativité et de la participation effective de tous les acteurs
	Gestion du foncier	Risque de conflits liés à l'acquisition des terres pour la construction des écoles dans certaines localités	Prévoir des réunions d'échanges entre la communauté, les chefs d'établissement et la direction régionale de l'éducation	Les établissements concernés doivent disposer des titres propriété (Certificats de donation ; certificat administratif)
Communauté/Population/ Chefferie traditionnelle	Impacts et risques du projet	Gestion des déchets Dépravation des mœurs Atteinte aux us et coutumes Risque de contamination et de propagation de la maladie au COVID-19 Risque de conflit lors des séances de sensibilisation	Mettre en place un système de gestion des déchets Sensibiliser acteurs de sensibilisation sur le respect de la tradition Sensibiliser les élèves sur l'utilisation et la gestion des bavettes Multiplication des points d'assainissement notamment de lavages des mains et distribution des gels hydroalcooliques individuellement Sensibiliser la population sur les mesures barrières Impliquer la population locale dans les activités de sensibilisation	Elaboration et Mise en œuvre du PGES

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte de avis
	Connaissance et gestion du projet	Mauvaise gestion des fonds octroyés aux APE Insuffisance des moyens au niveau local pour mettre en œuvre le projet Non maîtrise du projet par toute la communauté	Former les APE sur la gestion financière Renforcer les capacités des acteurs au niveau local pour la réussite du projet Vulgariser en langue locale le projet	Le projet dans sa composante 4 a prévu le renforcement des capacités des communautés à la base Il est prévu un plan de communication dans le PMPP
	Mécanisme de Gestion des Plaintes	Inefficacité des mécanismes de gestion des plaintes existants	Impliquer les communautés à la base dans la gestion des conflits Prévoir de nouveaux mécanismes de gestion des plaintes adaptés aux réalités	Elaboration et mise en œuvre du MGP
	Mobilisation des Parties Prenantes	Faible implication de la communauté à la base dans la mise en œuvre du projet	Impliquer la communauté à la base dans la mise en œuvre du projet	Le plan de mobilisation des parties prenantes prend en compte des dispositions pour s'assurer de la représentativité et de la participation effective de tous les acteurs
	Gestion du foncier	Les différents risques liés aux problèmes fonciers dans certaines localités	Formaliser et sécuriser l'acquisition des domaines des écoles non clôturés dans les localités concernées	Les structures sanitaires doivent disposer des titres de propriété (Certificats de donation ; certificat administratif)

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte de avis
Associations/ONGs	Impacts et risques du projet	<p>Gestion des déchets</p> <p>Dépravation des mœurs</p> <p>Atteinte aux us et coutumes</p> <p>Risque de contamination et de propagation de la maladie au COVID-19</p> <p>Risque de conflit lors des séances de sensibilisation</p>	<p>Mettre en place un système de gestion des déchets</p> <p>Sensibiliser acteurs de sensibilisation sur le respect de la tradition</p> <p>Sensibiliser les élèves sur l'utilisation et la gestion des bavettes</p> <p>Multiplification des points d'assainissement notamment de lavages des mains et distribution des gels hydroalcooliques individuellement</p> <p>Sensibiliser la population sur les mesures barrières</p> <p>Impliquer la population locale dans les activités de sensibilisation</p>	Elaboration et mise œuvre du PGES
	Connaissance et Gestion du projet	<p>Préoccupation liée à la faisabilité de la couverture nationale du projet</p> <p>Inquiétude liée à l'après projet</p>	<p>Définir des stratégies pour atteindre toutes les zones ciblées par le projet sur l'étendue</p> <p>Prendre des dispositions pour la pérennisation des acquis des projets</p>	Il est prévu un plan de communication dans le PMPP

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte de avis
		<p>Manque de retour d'information concernant la mise en œuvre du projet</p> <p>Détournement des fonds par les acteurs et pour d'autres fins</p> <p>Insuffisance des moyens financiers et matériels pour accompagner le projet</p> <p>Diminution du niveau du taux de réussite des élèves</p>	<p>Mobiliser activement les ONG et associations dans les activités de sensibilisation, la réalisation et le suivi des activités du projet.</p> <p>Prévoir un système de gestion saine des fonds du projets</p> <p>Faire périodiquement des audits financiers</p> <p>Utiliser les fonds pour les activités pour lesquelles ils sont destinés</p> <p>Prévoir des financements pour les ONG</p> <p>Doter les ONG en matériels et équipements</p>	
	Prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet	Non-respect du genre dans la mise en œuvre du projet	Sensibiliser tous les acteurs du projet au respect du genre	
	Mécanisme de Gestion des plaintes	<p>Harcèlement et abus sexuel en milieu scolaire</p> <p>Violences physiques sur les élèves</p>	<p>Mettre en place un cadre de concertation regroupant les ONG, les acteurs de la protection sociale et l'action</p> <p>Mettre en place des bureaux éducatifs chargés de réception et traitement des plaintes</p>	Elaboration et mise en œuvre du MGP

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte de avis
		<p>Les Grossesses non désirées en milieu scolaire</p> <p>Plainte liée à la qualité de la formation</p>	<p>Mettre en place une commission de traitement des conflits</p> <p>Sensibiliser sur la sexualité en général et le harcèlement sexuel en milieu scolaire</p> <p>Prévoir des réunions d'échanges entre les Directions Régionale de l'Education et les APE</p> <p>Impliquer la chefferie et les élus locaux dans la gestion des plaintes</p> <p>Associer les DRE, les inspecteurs et autres acteurs de l'éducation dans la mise en œuvre du projet</p>	
	Mobilisation des Parties Prenantes	Associer la communauté la base au projet	Implication de tous les acteurs	Le plan de mobilisation des parties prenantes prend en compte des dispositions pour s'assurer de la représentativité et de la participation effective de tous les acteurs

Annexe 4: Décisions administratives officiel de mise en en place du comité de préparation du projet/comité de pilotage de l'élaboration des documents d'engagement

D P E E

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
PRIMAIRE, SECONDAIRE, TECHNIQUE
ET DE L'ARTISANAT

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

Arrivé le 02/11/2020
Sous le N° 213

ARRETE N° 824 /MEPSTA/CAB/SG

instituant un comité de pilotage du projet d'appui à la riposte du système éducatif à la pandémie covid-19

Le ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat

Vu l'ordonnance n° 16 du 6 mai 1975, portant réforme de l'enseignement au Togo

Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967, définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;

Vu la lettre en date du 07 avril 2020 de la directrice générale du secrétariat du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) relative à l'approbation du financement accéléré au titre de COVID-19 visant à soutenir le secteur de l'éducation de la République togolaise ;

Vu la Convention de financement TF063360 en date du 04 septembre 2020 du projet d'appui à la riposte du système éducatif à la pandémie COVID-19 (PARSEP COVID-19) ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est institué au sein du ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat (MEPSTA), un comité de pilotage du projet d'appui à la riposte du système éducatif à la pandémie COVID-19 (PARSEP COVID-19).

Article 2 : Le comité de pilotage est l'organe d'orientation, de décisions stratégiques, de contrôle et de supervision de la mise en œuvre du projet d'appui à la riposte du système éducatif à la pandémie COVID-19.

Article 3 : Le CPP/PARSEP COVID-19 a pour missions de faciliter les échanges avec les partenaires techniques et financiers, et de favoriser la synergie d'actions et de mutualisation des expériences en vue d'assurer la cohérence dans les approches.

A ce titre, il est chargé de :

- approuver la programmation des activités du projet et leurs budgets prévisionnels ;
- examiner les rapports d'avancement physiques et financiers du projet et identifier les éventuelles mesures de remédiations à appliquer ;
- appuyer et conseiller l'équipe du projet sur la mise en œuvre de leurs activités ;
- veiller à la cohérence des activités du projet avec les autres activités du PSE ;
- assurer le suivi-évaluation des activités du Projet.

Article 4 : Le CPP/ PARSEP COVID-19 comprend :

- le directeur de cabinet du MEPSTA;
- le directeur de cabinet du ministère chargé de l'enseignement technique et de l'artisanat ;
- le secrétaire général du MEPSTA ;
- le secrétaire général du ministère chargé de l'enseignement technique et de l'artisanat ;
- le secrétaire technique permanent (secrétaire du CPP) ;
- le chargé de programme du sous-secteur enseignements primaire et secondaire au secrétariat technique permanent du plan sectoriel de l'éducation (STP/PSE) ;
- le chargé de programme du sous-secteur enseignement technique au secrétariat technique permanent du plan sectoriel de l'éducation (STP/PSE) ;
- le coordonnateur du projet ;
- le directeur des affaires financières ;
- le directeur des formations ;
- le directeur des ressources humaines ;
- le directeur des enseignements préscolaire et primaire ;
- le directeur de l'enseignement secondaire général ;
- le directeur de l'enseignement technique ;
- le directeur de la planification de l'éducation et de l'évaluation ;
- la personne responsable des marchés publics ;
- les directeurs régionaux de l'éducation ;
- les directeurs des ENI ;
- le chef de file des PTF du secteur de l'éducation ;
- le point focal du Togo au Partenariat Mondial pour l'Education ;
- un représentant du ministère chargé des finances,
- un représentant des fédérations des syndicats des enseignants ;
- un représentant de l'union des associations des parents d'élèves (UTAPE) ;
- un représentant des OSC (CNT-EPT) ;
- un représentant de la coordination du groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE).

Le CPP/PARSEP COVID-19 peut s'adjoindre toute autre compétence utile à l'exercice de ses missions.

Article 5 : Le CPP/ PARSEP COVID-19 est présidé par le directeur de cabinet.

Article 6 : Le CPP/ PARSEP COVID-19 se réunit en session ordinaire, deux fois par an.

Il peut, en cas de besoin, se réunir en session extraordinaire, sur convocation de son président.

La Banque mondiale participe aux réunions du comité de pilotage en qualité d'observateur.

Article 7 : Le secrétariat des réunions du CPP/ PARSEP COVID-19 est assuré par le responsable de l'unité de coordination du projet PARSEP COVID-19.

Article 8 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 30 OCT 2020

SIGNE

Prof. Dodzi Komla KOKOROKO

AMPLIATION :

PR (compte rendu)	1
PM (compte rendu)	1
CAB/MEPSTA	1
SG/MEPSTA	1
META	4
Ttes Dir MEPSTA	20
DRE	6
Autres ministères	30
BM	1
UNICEF	1
JORT	1

Pour ampliation
Le Secrétaire Général



Jawuim TITORA



ARRETE N° 147/MEPSTA/CAB/SG
portant création, organisation et fonctionnement de l'unité de
coordination du projet d'appui à la riposte du système éducatif à la
pandémie COVID-19

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE,
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT**

Vu l'ordonnance n° 16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo ;

Vu le décret n° 67-22 du 25 janvier 1967, définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;

Vu la Convention de financement TF0B3360 en date du 04 septembre 2020 du projet d'appui à la riposte du système éducatif à la pandémie COVID-19 (PARSEP COVID-19) au Togo ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé au sein du ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat (MEPSTA), une unité de coordination du projet d'appui à la riposte du système éducatif à la pandémie COVID-19 (UCP/PARSEP COVID-19).

Article 2 : L'UCP/PARSEP COVID-19 est placée sous l'autorité administrative du secrétaire général du MEPSTA.

Article 3 : Techniquement placée sous la responsabilité d'un coordonnateur, l'UCP/PARSEP COVID-19 est chargée de la coordination, de l'exécution des activités du PARSEP COVID-19, en respect des procédures définies dans les manuels des projets et en relation étroite avec les services impliqués dans leur mise en œuvre et les assistants techniques qui leur sont rattachés.

Elle contribue au renforcement des capacités des cadres des services impliqués.

Article 4 : L'UCP/ PARSEP COVID-19 comprend :

- un coordonnateur ;
- un spécialiste en passation des marchés ;
- un spécialiste en gestion financière ;
- un comptable ;
- un spécialiste en suivi et évaluation ;
- un auditeur interne ;
- un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale ;
- un assistant administratif ;
- un coursier ;
- deux chauffeurs.

Article 5 : Les partenaires techniques et financiers qui le souhaitent pourront, en accord avec le ministère et les partenaires déjà impliqués dans le financement et la gestion du projet, confier la gestion de leurs projets ou appuis à l'UCP/PARSEP COVID-19, en y affectant, au besoin, des ressources additionnelles.

Article 6 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 15 FEV 2021

SIGNE

Prof. Komla Dodzi KOKOROKO

AMPLIATIONS

PR (CR)	1
PM (CR)	1
CAB/ MEPSTA	1
CAB/META	2
SG/ MEPSTA	2
SG/META	2
Ttes directions centrales	9
DRE	6
Autres ministères	30
Banque mondiale	1
UNICEF, Chef de file des PTF	1
ONGs	2
Archives	1
JORT	1

Pour ampliation,
Le Secrétaire général

Tawiah TITORA



Annexe 5: Rapport des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

Evaluation du Projet Education d'Appui à la Riposte de la pandémie COVID-19

Compte Rendu des discussions techniques entre le Ministère des Enseignements Primaires et Secondaire et la Banque mondiale

Jeudi 18 juin 2020

Agenda

- Discussions sur le document du projet (PAD) révisé (Objectif de Développement du Projet, les composantes, coûts détaillés du projet, arrangements institutionnels, risques, modalités de la gestion financière et la passation des marchés, et les mesures de sauvegardes environnementales et sociales.)
- Discussions sur le financement rétroactif des activités du projet.

Déroulement des discussions techniques

Les discussions techniques ont débuté par des mots d'introduction du Directeur de cabinet du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS) et du Chargé de projet. Le Secrétaire Technique Permanent du Plan Sectoriel pour l'Education (PSE) et de Madame la Secrétaire Générale du MEPS sont également intervenus à tour de rôle pour remercier la Banque pour le travail accompli, celui en cours et exhorter les participants à faire en sorte que ces discussions soient fructueuses.

Le Chargé de projet est ensuite passé à la présentation du document de projet (PAD) et du budget révisé. Les principales recommandations issues des discussions qui se sont tenues à la suite de ces présentations sont présentées ci-dessous.

A. Principales recommandations et conclusions de la rencontre.

1. **Cible / écoles bénéficiaires du projet.** La non prise en compte des écoles privées laïques dans le champ de couverture du financement PME a été discutée. Il a été précisé que la décision de la cible du projet et des types d'écoles bénéficiaires, émane des exigences du PME, dont le financement ne supporte que les écoles publiques, communautaires et confessionnelles. Les écoles privées laïques ne peuvent être supportées par le PME du fait de leur but lucratif.
2. **Composantes et activités du projet.** Les composantes et activités du projet ont été présentées et discutées pendant la séance. Trois activités relevant de la composante 2 du projet ont focalisé l'attention à savoir :
 - **Installation des dispositifs de lavage des mains.** Les dispositifs de lavage de mains reçus jusqu'ici constituent des dons de l'UNICEF (250) et sont très peu suffisants pour être installés dans toutes les écoles. La Banque a souligné qu'un appui en approvisionnement de dispositifs de lavage des mains devant chaque salle de classes est prévu par le projet tel que souligné dans le PAD et le budget. Il a été recommandé de s'inspirer de l'expérience de la production des bavettes/masques, qui s'est faite localement, à moindre coût et de manière artisanale pour la fabrication des lave-mains. Cela pourrait profiter l'économie locale. Cette activité a été déterminée comme une extrême urgence pour assurer l'application des gestes barrières contre la pandémie et la sécurité sanitaire des apprenants et personnels éducatifs dans toutes les écoles.
 - **Désinfection des écoles.** Le budget est jugé insuffisant compte tenu du nombre d'écoles nécessitées. Il a été souligné que la priorité sera donnée aux écoles situées dans les zones les plus impactées par la pandémie Covid19.

- **Soutien aux enseignants volontaires (EVs).** Initialement, le Ministère envisageait de supporter tous les enseignants volontaires, y compris les contractuels (supportés par le gouvernement et l'ANV) et les enseignants employés par les écoles privées laïques. Il a été précisé que pour des raisons de contraintes budgétaires, seuls les enseignants volontaires supportés par les communautés et ménages seront soutenus financièrement par le projet.
3. **Préfinancement des activités urgentes du projet Covid 19 / financement rétroactif.** Il a été réitéré que le seuil limite réservé au financement retro actif est fixé à 40% du budget total du projet. Cependant, Les dépenses devront : (i) respecter les conditions d'éligibilité (les dépenses devront contribuer à la réalisation de l'objectif de développement du projet) ; (ii) être soumises à l'avis de non-objection (ANO) de la Banque mondiale en vue de leur validation ; et (iii) être faites entre la période de préparation du projet (maintenant) et la mise en vigueur de l'accord de don dans le respect des procédures de passation des marchés. De plus, il a été recommandé au MEPS d'élaborer en urgence le PTBA pour la mise en œuvre du projet en spécifiant les activités devant faire l'objet d'un préfinancement et le partager pour ANO avec la Banque mondiale.
 4. **Contrat UNICEF.** L'audience a convenu d'organiser une autre rencontre pour discuter de la question du contrat entre l'UNICEF, le MEPS et l'équipe de la Banque.
 5. **Budget et coûts détaillés.** Le budget a été présenté et discuté pendant la séance. Aucun changement n'a été demandé, mais plutôt des clarifications sur les coûts et les sources de financement. La présentation du budget obéit à la demande du PME de situer le financement dans l'architecture des différentes contributions (*Etat et autres PTFs*) à l'appui de la mise en œuvre du plan d'action de riposte global du Gouvernement dans le secteur de l'éducation.
 6. **Personnel d'appui à l'UCP.** La mise en place de l'unité de coordination du projet avec le personnel nécessaire (*coordonnateur, S&E, SGF, SPM et en sauvegarde environnemental et sociale*) permettra d'accélérer la mise en œuvre et les décaissements pour ce financement dont la période d'exécution est déjà très courte. La reconduction de l'équipe ancienne du PERI2 est jugée efficace et sera étudiée par le ministère. Les confirmations se feront pendant les négociations.

B. Actions prioritaires convenues

- Etablissement d'un PTBA renfermant les activités de mise en œuvre du projet dont celles nécessitant un préfinancement pour ANO de la Banque mondiale.
- Etablissement du document de procédures de gestion financière, y compris le manuel de procédures du Projet (PIM) en s'inspirant le du manuel du PERI2.
- La mise en place urgente du personnel de l'Unité de Coordination du Project (UCP), incluant les spécialistes à recruter pour accompagner la mise en œuvre.
- Mettre à jour les documents de sauvegardes sociale et environnementale, à savoir le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) ; et préparer le plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO) en phase avec les documents susmentionnés.
- Veiller à l'installation des dispositifs de lavage de mains dans toutes les écoles.
- Mettre à jour le document de stratégie de passation de marchés (PPSD) et le plan de passation de marchés (PPM), avec le support de l'ancien spécialiste en passation des marchés et le comité ad hoc mis en place par le Spécialiste de Passation des Marchés de la Banque. A ce jour les PPSD et PPM sont préparés sur la base du budget initial de \$10M. Ils seront donc réajustés sur la base du budget révisé de \$7M.

Annex 1 : Liste des Participants

Gouvernement

- M. Komlan Amessiamehou, Directeur de Cabinet, MEPS
- Mme Marie-France Tittora, Secrétaire Générale, MEPS
- M. Djamba Wolou, Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Technique et de la formation et de l'Insertion Professionnelles (METFIP)
- M. Cyriaque Sena Yawo Akakpo-Numado, Secrétaire Technique Permanent du PSE
- M. Kwami Adedje, Chargé de Programme au STP
- M. Bouka Kodjo, Chargé de Programmes au STP
- M. Tsali Kossi, Chef Division DEPP, MEPS
- M. Alegbeh Tapha, Directeur de l'Enseignement Secondaire Général, MEPS
- M. Biyao Kokou, Directeur de la Formation, MEPS
- M. Lantomey Lucien, Directeur des Enseignement Préscolaire et Primaire
- M. Amaglo Kossivi, Directeur Administratif et Financier du MEPS
- Mme Signam Zama, Directrice des Enseignements Préscolaire et Primaire, MEPS
- M. Tetegan Koku Pierre, Coordonnateur p.i. du PERI 2
- Mme Aichath Géraldo Sidi, Spécialiste Suivi-évaluation du PERI 2

Banque mondiale

- M. Mouhamadou Moustapha Lo, Spécialiste en Education, chargé du Projet
- M. Kouami Hounsinou Messan, Spécialiste Principale en Passation des Marchés
- M. Angelo Donou, Spécialiste en Gestion Financière
- Mme Danielle Nkoum Dimala, Consultante en Education
- Mme Setou Mamadou Diarra, Consultante en Education
- M. Leandre Kuassi Gbenoudon, Consultant en Education
- M. Komlan Kpotor, Consultant en Sauvegarde Environnementale
- Mme Nadia Amoudji, Assistante de Programmes

.....

